



Sommaire

Mot du conseil communal	1
Ordre du jour	2-3
Bilan 2023	4
Compte de résultats 2023	5-10
Compte des investissements 2023	11-13
Décisions communales	14-27
Informations officielles	28-48
Informations générales	49-64

«Chaque goutte compte !» lance-t-il avec un enthousiasme débordant. Oui, même les gouttes les plus modestes ont leur importance, un peu comme chaque vote lors d'une élection communale, n'est-ce pas ? Et si vous n'avez pas reçu de flyers jaunes ou rouges ces dernières années, rassurez-vous, cela ne signifie pas que l'eau coule à flots comme une fontaine magique dans notre commune, mais plutôt que des travaux bien planifiés et des ressources bien gérées ont assuré un approvisionnement plus stable.

Les défis sont grands, mais nous sommes prêts à les relever. Garantir de l'eau en quantité et de qualité demande des investissements conséquents et de bonnes relations avec tous les acteurs du canton. On dirait bien que le monde aquatique est aussi complexe que les négociations politiques.

N'oublions pas, chers citoyens, que chacun de nous a un rôle à jouer dans cette grande aventure aquatique. La commune propose même des solutions pratiques, des subventions pour réutiliser l'eau de pluie et des cours sur le thème de l'eau. Oui, oui, vous avez bien lu, des cours sur l'eau, pour devenir les Einstein des rivières locales!

Le lancement de cette campagne de sensibilisation sur l'eau a débuté la semaine du 22 mars 2024, avec un tout-ménage qui a inondé vos boîtes aux lettres. Et lors de la prochaine assemblée communale, promis, on discutera autour d'un verre... d'eau! Car chez nous, même les réunions politiques sont hydratantes.



Le service des eaux vous invite à plonger dans cette aventure humide et passionnante. Préparez-vous à être trempés de connaissances et de conscience écologique, tout en sirotant un verre d'eau bien fraîche!

Thomas Chappuis, conseiller communal

2 ORDRE DU JOUR



COMMUNE DE LA BRILLAZ

ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes actives et les citoyens actifs de la commune de La Brillaz sont convoqué·e·s en assemblée communale

le lundi 27 mai 2024 à 19 h 30 à la salle polyvalente de Lentigny

Ordre du jour

- 1. Promotion des nouveaux citoyens
- 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 11 décembre 2023

(ne sera pas lu ; disponible à l'administration communale et sur le site www.labrillaz.ch)

- 3. Comptes 2023 (disponibles à l'administration communale et sur le site www.labrillaz.ch)
 - 3.1. Présentation générale du compte communal

Compte de résultats

Compte des investissements

- 3.2. Rapport de la commission financière
- 3.3. Approbation des comptes
- 4. Budget du compte des investissements 2024 : modifications
 - 4.1. Salle polyvalente : création d'un foyer et d'une nouvelle sortie de chemin de fuite
 - 4.1.1. Rapport de la commission financière
 - 4.1.2. Vote du crédit y relatif
 - 4.2. Bâtiments: construction d'un nouveau bâtiment pour l'accueil extrascolaire
 - 4.2.1. Rapport de la commission financière
 - 4.2.2. Vote du crédit y relatif
 - 4.3. Modérateur de trafic village d'Onnens
 - 4.3.1. Rapport de la commission financière
 - 4.3.2. Vote du crédit y relatif
 - 4.4. Route d'Onnens à Lentigny : crédit d'étude
 - 4.4.1. Rapport de la commission financière
 - 4.4.2. Vote du crédit y relatif
 - 4.5. Route de Chaffeiru à Lentigny : réaménagement
 - 4.5.1. Rapport de la commission financière
 - 4.5.2. Vote du crédit y relatif

ORDRE DU JOUR

5. Association de communes pour la gestion des Eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz (AESC) : modifications statutaires (disponibles à l'administration communale et sur le site internet www.labrillaz.ch)

- 6. Informations du conseil communal6.1 Sensibilisation et subvention sur le thème de l'eau potable
- 7. Divers

Le Conseil communal

15 MAI 2024 SOIRÉE D'INFORMATION TRAITANT DES PRINCIPAUX THÈMES DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE

Chères citoyennes, chers citoyens,

Au vu de l'importance des points présentés lors de l'assemblée communale du 27 mai prochain, le conseil communal vous propose une présentation préalable des principaux objets soumis au vote de l'Assemblée communale le

Mercredi 15 mai 2024 à 19 h 30 à la salle polyvalente de Lentigny.

Au plaisir de vous rencontrer à cette occasion pour un moment d'information et d'échange.

Le Conseil communal

Compte	Désignation	Bilan au	Bilan au
		01.01.2023	31.12.2023
1	ACTIF	23'094'261.09	24'766'345.78
10	Patrimoine financier	4'204'117.53	4'655'429.44
	Disponibilités et placements à cour terme	779'095.90	1'649'390.80
	Caisse	3'484.30	3'165.30
	Poste	751'480.42	1'619'482.59
	Banque	24'131.18	26'742.91
	Créances	-3'561'267.86	-4'666'203.86
	Créances résultant de livraisons et de prestations envers des tiers	791'720.65	560'783.83
	Comptes courants avec tiers	717'589.73	398'626.50
	Créances fiscales	-5'070'578.24	-5'625'412.14
	Comptes courants internes		-202.05
	Autres créances		
	Actifs de régularisations	6'985'889.49	7'671'842.50
	Charges de personnel	0 000 000.10	2'736.30
	Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	10'564.74	11'707.00
	Impôts	6'975'324.75	7'657'399.20
	Placements financiers à long terme	400.00	400.00
	Actions et parts sociales	400.00	400.00
	Patrimoine administratif	18'890'143.56	20'110'916.34
	Immobilisations corporelles PA	18'507'807.29	19'770'506.23
	Terrains PA	282'645.20	282'645.20
	Routes et voies de communications PA	4'427'699.94	5'176'927.99
	Autres ouvrages de génie civil PA	6'748'468.87	7'174'645.48
	Bâtiments PA	6'685'398.12	6'838'073.12
	Forêts PA	29'075.85	29'075.85
	Biens meubles	334'519.31	269'138.59
	Logiciels PA	35'958.73	20'320.97
	Autres immobilisations incorporelles PA	71'253.71	52'846.77
	Participations, capital social PA	49'240.00	49'240.00
	Participations aux entreprises publiques	49'240.00	49'240.00
	Subventions d'investissements	225'883.83	218'002.37
	Subventions d'investissements aux communes et aux associations	225'883.83	218'002.37
	PASSIF	-23'094'261.09	-24'766'345.78
2			
	Capitaux de tiers	-9'004'018.51	-10'434'588.32
200	Engagements courants	-976'347.24	-948'821.64
0000	Engagements courants provenant de livraisons et de prestations de	0001047.04	0.401004.04
	tiers	-966'947.24	-940'621.64
	TVA regroupement	01400.00	01000 00
	Dépôts et cautions	-9'400.00	-8'200.00
	Passifs de régularisations	-194'454.20	-137'123.74
	Charges de personnel	10.01.51.55	-21.50
	Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	-194'454.20	-137'102.24
	Engagements financiers à long terme	-7'584'978.87	-9'250'904.74
	Emprunts reconnaissance de dettes	-4'779'500.00	-6'525'000.00
2068	Subventions d'investissements	-2'805'478.87	-2'725'904.74
	Engagements envers les financements spéciaux et les fonds des		
	capitaux de tiers	-248'238.20	-97'738.20
	Engagements envers les fonds des capitaux de tiers	-248'238.20	-97'738.20
	Capital propre	-14'090'242.58	-14'331'757.46
	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	-2'891'353.93	-3'094'966.21
	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	-2'891'353.93	-3'094'966.21
	Réserve liée au retraitement	-1'641'793.76	-1'459'372.23
	Excédent ou découvert du bilan	-9'557'094.89	-9'777'419.02
	Résultat		-220'324.13
2999	Résultats cumulés des années précédentes	-9'557'094.89	-9'777'419.02

	:					•	
Compte	Designation	Compte	ss 2023	Budget 2023	t 2023		Comptes 2022
		_	Kevenus	Cnarges	Kevenus	Charges	Kevenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	986'014.57	91'472.60	957'556.46	77'120.00	908'509.46	107'452.75
10	Législatif et exécutif	149'282.17	3'666.50	160'750.00	500.00	139'904.10	1'041.00
110	Législatif	50'314.94	3'244.75	65'550.00	500.00	54'181.60	1'041.00
0110	Législatif	50'314.94	3'244.75	65'550.00	500.00	54'181.60	1'041.00
012	Exécutif	98'967.23	421.75	95'200.00		85'722.50	
0120	Exécutif	98'967.23	421.75	95'200.00		85'722.50	
02	Services généraux	836'732.40	87'806.10	796'806.46	76'620.00	768'605.36	106'411.75
021	Administration des finances et des contributions	130'115.46	10'272.10	139'040.00	11'000.00	135'171.96	10'048.00
0210	Administration des finances et des contributions	130'115.46	10'272.10	139'040.00	11,000.00	135'171.96	10'048.00
022	Services généraux, Administration	529'359.90	17'876.00	522'640.78	8,300.00	507'764.64	26'956.75
0220	Services généraux, Administration	529'359.90	17'876.00	522'640.78	8,900.00	507'764.64	26'956.75
029	Immeubles administrattifs, non mentionnés ailleurs	177'257.04	59'658.00	135'125.68	56'720.00	125'668.76	69'407.00
0290	Immeubles administratifs, non mentionné ailleurs	177'257.04	59'658.00	135'125.68	56'720.00	125'668.76	69'407.00
1	ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	323'929.66	211'239.40	279'834.70	147'500.00	184'699.15	64'322.40
11	Sécurité publique	460.80				412.20	
111	Police	460.80				412.20	
1110	Police	460.80				412.20	
14	Questions juridiques	80'725.00		80'725.00		73'952.00	
140	Questions juridiques	80'725.00		80725.00		73'952.00	
1400	Questions juridiques (en général)	80'725.00		80'725.00		73'952.00	
15	Service du feu	87'311.56	60'739.40	108'463.00	62'500.00	105'408.35	64'322.40
150	Service du feu	87'311.56	60'739.40	108'463.00	62'500.00	105'408.35	64'322.40
1500	Service du feu	87'311.56	60'739.40	108'463.00	62'500.00	105'408.35	64'322.40
16	Défense	155'432.30	150'500.00	90'646.70	85'000.00	4'926.60	
191	Défense militaire	42.90		415.50		162.50	
1610	Défense militaire	42.90		415.50		162.50	
162	Défense civile	155'389.40	150'500.00	90'231.20	85.000.00	4'764.10	
1620	Défense civile	155'389.40	150'500.00	90'231.20	85'000.00	4'764.10	
2	Formation	3'122'915.15	210'408.31	3'140'895.81	163'714.15	2'966'383.39	159'010.45
21	Scolarité obligatoire	2'804'751.55	210'408.31	2'829'360.36	163'714.15	2'658'313.49	159'010.45
211	Ecole primaire I (1H-2H)	171'775.95		178'563.70		168'450.05	
2110	Ecole enfantine	171'775.95		178'563.70		168'450.05	
212	Ecole primaire II (3H-8H)	914'238.50	36'181.61	955'351.25	32'916.00	852'837.69	12'565.10
2120	Ecole primaire	914'238.50	36'181.61	955'351.25	32'916.00	852'837.69	12'565.10
213	Ecole du cycle d'orientation	808'528.00	90.00	849'472.00		844'475.00	1,070.00
2130	Ecole du cycle d'orientation	808'528.00	90.00	849'472.00		844'475.00	1'070.00
214	Ecoles de musique	52'898.85		55'933.90		53'831.85	
2140	Ecoles de musique, conservatoire	52'898.85		55'933.90		53'831.85	

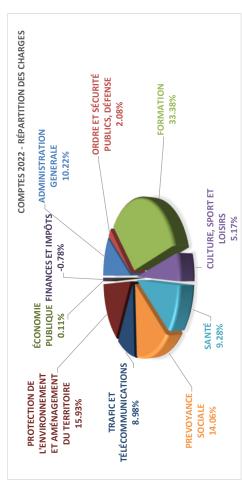
Compte	Désignation	Comptes 2023	ss 2023	Budge	Budget 2023	Comptes 2022	s 2022
		Charges	SI	Charges	Revenus	Charges	Revenus
217	Bâtiments scolaires	389'398.65	11'058.30	390'301.51	10'698.15	377'509.10	10'722.95
2170	Bâtiments scolaires	389'398.65	11'058.30	390'301.51	10'698.15	377'509.10	10'722.95
218	Accueil de jour	234'136.65	156'614.25	175'955.00	119'500.00	168'302.65	133'752.40
2180	Structure d'accueil extrascolaire	234'136.65	156'614.25	175'955.00	119'500.00	168'302.65	133'752.40
219	Scolarité obligatoire, administration scolaire	233'774.95	6,464.15	223'783.00	00.009	192'907.15	900.00
2190	Direction et administration des écoles	22'950.85		22'835.00		20'960.70	
2192	Bibliothèque scolaire	7'605.00		11'074.00		6'088.15	
2193	Manifestations scolaires	7'382.30	6'464.15	2'400.00		1'322.70	
2195	Transports scolaires	195'836.80		187'474.00	00.009	164'535.60	900.00
22	Ecoles spécialisées	294'011.90		291'035.45		284'385.00	
220	Ecoles spécialisées	294'011.90		291'035.45		284'385.00	
2200	Ecoles spécialisées	294'011.90		291'035.45		284'385.00	
23	Formation professionnelle initiale	24'151.70		20'500.00		23'684.90	
230	Formation professionnelle initiale	24'151.70		20'500.00		23'684.90	
2300	Formation professionnelle initiale	24'151.70		20'500.00		23'684.90	
3	Culture, sport et loisirs	459'005.65	35'993.03	530'307.90	35'556.38	459'196.29	31'406.43
32	Culture, autres	53'185.75	1'527.35	57'445.00		45'915.60	2'790.70
321	Bibliothèques et littérature	29'540.00	1'527.35	29'540.00		29'120.00	2'790.70
3210	Bibliothèque publique	29'540.00	1'527.35	29'540.00		29'120.00	2'790.70
322	Musique, chant et théâtre	5'970.00		6.000.00		3'970.00	
3221	Musique, chant et théâtre	5'970.00		6'000.00		3'970.00	
329	Culture, dons, subventions	17'675.75		21'905.00		12'825.60	
3290	Culture, dons, subventions	17'675.75		21'905.00		11'546.10	
3292	Jardins et sentiers didactiques					1'279.50	
34	Sport et loisirs	405'819.90	34'465.68	472'862.90	35'556.38	413'280.69	28'615.73
341	Sport	332'353.89	24'465.68	374'222.09	25'556.38	305'183.93	28'615.73
3410	Sport	332'353.89	24'465.68	374'222.09	25'556.38	305'183.93	28'615.73
342	Loisirs	73'466.01	10'000.00	98'640.81	10'000.00	108'096.76	
3420	Loisirs	73'466.01	10'000.00	98'640.81	10'000.00	108'096.76	
4	Santé	841'087.15	5'552.30	866'321.70	8,000.00	824'459.25	7'552.05
41	Hôpitaux, établissements médico-sociaux	568'919.50		585'240.70		570'442.55	
411	Hôpitaux	8'180.65		8'000.00		6'256.35	
4110	Hôpitaux	8'180.65		8'000.00		6'256.35	
412	Etablissements médico-sociaux et foyers pour personnes âgées	560'738.85		577'240.70		564'186.20	
4120	Etablissements médico-sociaux et foyers pour personnes âgées	560'738.85		577'240.70		564'186.20	
42	Soins ambulatoires	261'041.70		262'387.00		237'372.75	
421	Soins ambulatoires	233'695.30		234'688.00		211'686.90	
4210	Soins ambulatoires	233'695.30		234'688.00		211'686.90	

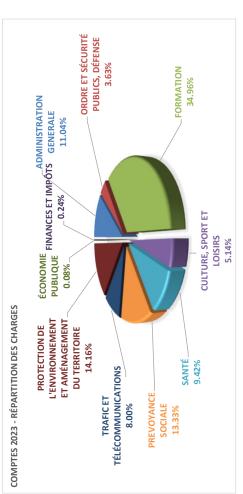
Compte	Désignation	Comptes 2023	ss 2023	Budge	Budget 2023	Comptes 2022	s 2022
		Charges	SI	Charges	snı	Charges	Revenus
422	Services de sauvetage	27'346.40		27'699.00		25'685.85	
4220	Services de sauvetage	27'346.40		27'699.00		25'685.85	
43	Prévention	8'507.05	5'552.30	15'000.00	8,000.00	13'927.40	7'552.05
433	Service médical des écoles	8'507.05	5'552.30	15'000.00	8.000.00	13'927.40	7'552.05
4330	Service médical des écoles	8'507.05	5'552.30	15'000.00	8'000.00	13'927.40	7'552.05
49	Santé publique, non mentionné ailleurs	2'618.90		3'694.00		2'716.55	
490	Santé publique, non mentionné ailleurs	2'618.90		3'694.00		2'716.55	
4900	Santé publique, non mentionné ailleurs	2'618.90		3'694.00		2'716.55	
2	PREVOYANCE SOCIALE	1'190'665.66	80'164.39	1'304'633.67	62'940.35	1'249'689.98	92'756.14
52	Invalidité	552'655.65		584'727.05		570'891.70	
523	Institutions pour personnes handicapées et inadaptées	552'655.65		584'727.05		570'891.70	
5230	Institutions pour personnes handicapées et inadaptées	552'655.65		584'727.05		570'891.70	
53	Vieillesse et survivants		1'882.60		1'877.00		1'877.00
531	Assurance-vieillesse et survivants AVS		1'882.60		1'877.00		1'877.00
5310	Assurance-vieillesse et survivants AVS		1'882.60		1'877.00		1'877.00
54	Famille et jeunesse	292'361.81	54'176.79	314'855.07	58'063.35	327.338.68	64'509.54
541	Allocations familiales	10'757.65		14'193.15		13'127.95	
5410	Allocations familiales	10'757.65		14'193.15		13'127.95	
543	Avance et recouvrement des pensions alimentaires	14'096.70		15'998.60		14'205.00	
5430	Avance et recouvrement des pensions alimentaires	14'096.70		15'998.60		14'205.00	
544	Protection de la jeunesse	4'231.85	4'400.00	5'700.00	2'000.00	1'265.65	2'000.00
5440	Protection de la jeunesse (en général)	4'231.85	4'400.00	5'700.00	2'000.00	1,265.65	2'000.00
545	Prestations aux familles	263'275.61	49'776.79	278'963.32	56'063.35	298'740.08	62'509.54
5451	Structures d'accueil extrafamilial de jour	151'368.75	1'374.70	138'505.00		139'756.05	12'437.40
5453	Ecole maternelle	111'906.86	48'402.09	140'458.32	56'063.35	158'984.03	50'072.14
22	Chômage	39'183.00		35'870.00		35'870.00	
259	Chômage, non mentionné ailleurs	39'183.00		35'870.00		35'870.00	
5590	Chômage, non mentionné ailleurs	39'183.00		35'870.00		35'870.00	
22	Aide sociale et domaine de l'asile	306'465.20	24'105.00	369'181.55	3'000.00	315'589.60	26'369.60
572	Aide matérielle	16'465.95		80'356.20		43'842.20	
5720	Aide matérielle légale	12'607.00		80'356.20		42'074.80	
5721	Aide matérielle à bien plaire	3'858.95				1,767.40	
226	Assistance, non mentionné ailleurs	289'999.25	24'105.00	288'825.35	3'000.00	271'747.40	26'369.60
5790	Assistance, non mentionné ailleurs	289'999.25	24'105.00	288'825.35	3'000.00	271'747.40	26'369.60
9	Trafic et télécommunications	714'799.63	39'167.91	688'226.39	29'161.51	798'335.00	217'934.81
61	Circulation routière	576'702.63	17'442.91	545'375.39	7'161.51	661'152.00	195'339.81
615	Routes communales	576'702.63	17'442.91	545'375.39	7'161.51	661'152.00	195'339.81
6150	Routes communales	576'702.63	17'442.91	545'375.39	7'161.51	661'152.00	195'339.81

Compto	Décianation	Comptee 2023	5003	Spid	B.1.d.cot 2023	Comp. 2023	c 2022
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
62	Transports publics	138'097.00	21'725.00	142'851.00	22'000.00	137'183.00	22'595.00
621	Infrastructure de transports publics	18'097.00		15'154.00		17'393.00	
6210	Infrastructure de transports publics	18'097.00		15'154.00		17'393.00	
622	Trafic régional et d'agglomération	92'000.00		99'697.00		91'790.00	
6220	Trafic régional et d'agglomération	92'000.00		99'697.00		91'790.00	
629	Transports publics, non mentionné ailleurs	28'000.00	21'725.00	28'000.00	22,000.00	28'000.00	22'595.00
6290	Transports publics, non mentionné ailleurs	28'000.00	21'725.00	28'000.00	22,000.00	28,000.00	22'595.00
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1'264'635.15	1'136'755.12	1'294'067.84	1'153'091.60	1'415'771.46	1'310'446.15
71	Approvisionnement en eau	570'417.79	570'417.79	513'178.77	513'178.77	549'755.77	549'755.77
710	Approvisionnement en eau	570'417.79	570'417.79	513'178.77	513'178.77	549'755.77	549'755.77
7101	Approvisionnement en eau communal	570'417.79	570'417.79	513'178.77	513'178.77	549'755.77	549'755.77
72	Traitement des eaux usées	329'874.91	329'874.91	406'315.11	406'315.11	541'436.56	541'436.56
720	Traitement des eaux usées	329'874.91	329'874.91	406'315.11	11.312.11	541,436.56	541'436.56
7201	Traitement des eaux usées (communal)	329'874.91	329'874.91	406'315.11	406'315.11	541'436.56	541'436.56
73	Gestion des déchets	211'364.92	211'364.92	203'436.52	203'436.52	184'879.52	184'879.52
730	Gestion des déchets	211'364.92	211'364.92	203'436.52	203'436.52	184'879.52	184'879.52
7301	Gestion des déchets (communale)	211'364.92	211'364.92	203'436.52	203'436.52	184'879.52	184'879.52
74	Aménagements	11'385.30		8'211.00		1'827.70	
741	Corrections de cours d'eau	11'385.30		8'211.00		1'827.70	
7410	Corrections de cours d'eau	11'385.30		8'211.00		1'827.70	
75	Protection des espèces et du paysage	8'034.00		8'000.00			
750	Protection des espèces et du paysage	8'034'.00		8'000.00			
7500	Protection des espèces et du paysage	8'034.00		8'000.00			
77	Protection de l'environnement, autres	22'048.84	6'362.00	41'699.54	5'161.20	26'095.74	10'811.80
771	Cimetières, crématoires	22'048.84	6'362.00	41'699.54	5'161.20	26'095.74	10'811.80
7710	Cimetières, crématoires	22'048.84	6'362.00	41'699.54	5'161.20	26'095.74	10'811.80
79	Aménagement du territoire	111'509.39	18'735.50	113'226.90	25'000.00	111'776.17	23'562.50
290	Aménagement du territoire	111'509.39	18'735.50	113'226.90	25'000.00	111'776.17	23'562.50
7900	Aménagement du territoire	111'509.39	18'735.50	113'226.90	25'000.00	111'776.17	23'562.50
8	Economie publique	7'425.15		12'004.50		9'849.55	
81	Agriculture	256.00		1'292.50		2'102.80	
811	Administration, exécution et contrôle	256.00		1'292.50		2'002.80	
8110	Administration, exécution et contrôle	256.00		1'292.50		2'002.80	
814	Améliorations de la production végétale					100.00	
8140	Améliorations de la production végétale					100.00	
82	Sylviculture	7'169.15		10'712.00		7.746.75	
820	Sylviculture	7'169.15		10'712.00		7'746.75	
8200	Sylviculture	7'169.15		10'712.00		7'746.75	

Compte	Désignation	Comptes 2023	s 2023	Budget 2023	t 2023	Comptes 2022	s 2022
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
6	Finances et impôts	21'489.50	7'341'538.34	64'840.00	7'057'661.00	-68'970.78	7'453'846.46
91	Impôts	2'292.15	6'490'590.02	40,284.00	6'214'799.00	47.754.06	6'602'313.90
910	Impôts	2'292.15	6'490'590.02	40'284.00	6'214'799.00	47'754.06	6'602'313.90
9100	Impôts communaux ordinaires	2'000.15	5'691'847.72	40'000.00	5'633'799.00	47'470.06	5'919'235.90
9101	Impôts communaux spéciaux	292.00	798'742.30	284.00	581,000.00	284.00	683'078.00
93	Péréquation financière intercommunale		478'963.00		478'963.00		501'181.00
930	Péréquation financière intercommunale		478'963.00		478'963.00		501'181.00
9300	Péréquation financière intercommunale		478'963.00		478'963.00		501'181.00
92	Parts aux recettes, autres	3,675.80	147'032.20	3,226.00	142'270.00	3'481.10	139'244.00
950	Parts aux recettes sans affectation, autres	3'675.80	147'032.20	3'556.00	142'270.00	3'481.10	139'244.00
9500	Parts aux recettes sans affectation, autres	3'675.80	147'032.20	3,556.00	142'270.00	3'481.10	139'244.00
96	Administration de la fortune et des dettes	15'521.55	41'921.04	21,000.00	25'000.00	375.00	27'972.23
196	Intérêts	15'521.55	41'921.04	21.000.00	25'000.00	375.00	27'972.23
9610	Intérêts	15'521.55	41'921.04	21'000.00	25,000.00	375.00	27'972.23
26	Redistributions		610.55				713.80
971	Redistributions liées à la taxe sur le CO2		610.55				713.80
9710	Redistributions liées à la taxe sur le CO3		610.55				713.80
66	Postes non ventilables		182'421.53		196'629.00	-120'580.94	182'421.53
066	Postes non ventilables		182'421.53		196'629.00	-120'580.94	182'421.53
0066	Postes non ventilables		182'421.53		196'629.00	-120'580.94	182'421.53
	TOTALISATION	8'931'967.27	9'152'291.40	9'138'688.97	8'734'744.99	8'747'922.75	9'444'727.64
	Résultat	220'324.13			403'943.98	696'804.89	

Compte	Compte Désignation	Comptes 2023	s 2023	Budge	Budget 2023	Compte	Comptes 2022
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	0 ADMINISTRATION GENERALE	986'014.57	91'472.60	957'556.46	77'120.00	908'509.46	107'452.75
-	ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	323'929.66	211'239.40	279'834.70	147'500.00	184'699.15	64'322.40
8	2 FORMATION	3'122'915.15	210'408.31	3'140'895.81	163'714.15	2'966'383.39	159'010.45
က	3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS	459'005.65	35'993.03	530'307.90	35'556.38	459'196.29	31'406.43
4	4 SANTÉ	841'087.15	5'552.30	866'321.70	8'000.00	824'459.25	7'552.05
5	5 PREVOYANCE SOCIALE	1'190'665.66	80'164.39	1'304'633.67	62'940.35	1'249'689.98	92'756.14
9	6 TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	714'799.63	39'167.91	688'226.39	29'161.51	798'335.00	217'934.81
7	7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	1'264'635.15	1'136'755.12	1'294'067.84	1'153'091.60	1'415'771.46	1'310'446.15
8	8 ÉCONOMIE PUBLIQUE	7'425.15		12'004.50		9'849.55	
6	FINANCES ET IMPÔTS	21'489.50	7'341'538.34	64'840.00	7'057'661.00	-68'970.78	7'453'846.46
	TOTALISATION	8'931'967.27	9'152'291.40	9'138'688.97	8'734'744.99	8'747'922.75	9'444'727.64
	RÉSULTAT	220'324.13			403'943.98	696'804.89	





Chambo	Dócionation	otamo C	0000	Original	*	Humo	0000
eompre	Designation		5 2023	enage	Duaget 2023	Somple Somple	
		Dépenses	Recettes	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes
0	ADMINISTRATION GENERALE	66'485.95		290'000.00		237'459.80	
02	Services généraux	66'485.95		290'000.00		237'459.80	
022	Services généraux, Administration	525.00				12'361.30	
0220	Services généraux, Administration	525.00				12'361.30	
0220.5200.00	Logiciels	525.00				12'361.30	
020	Immeubles administrattifs, non mentionnés ailleurs	65'960.95		290'000.00		225'098.50	
0290	Immeubles administratifs, non mentionné ailleurs	65'960.95		290'000.00		225'098.50	
0290.5040.10	Bâtiment administratif : chauffage	65'960.95		290'000.00		225'098.50	
2	Formation	113'182.65	24'600.00	150'000.00		359'123.15	
21	Scolarité obligatoire	113'182.65	24'600.00	150'000.00		359'123.15	
212	Ecole primaire II (3H-8H)					53'455.25	
2120	Ecole primaire					53'455.25	
2120.5060.00	Achat mobilier scolaire					53'455.25	
217	Bâtiments scolaires	113'182.65	24'600.00	150'000.00		305'667.90	
2170	Bâtiments scolaires	113'182.65	24'600.00	150'000.00		305'667.90	
2170.5040.00	Ecole de Lentigny	69'466.40		100'000.00		305'667.90	
2170.5040.10	Ecole caméléon : changement de luminaires	43'716.25		50'000.00			
2170.6310.00	Subventions cantonales		24'600.00				
ဗ	Culture, sport et loisirs	15'329.45		146'800.00	40'500.00	78'027.35	
34	Sport et loisirs	15'329.45		146'800.00	40'500.00	78'027.35	
341	Sport	15'329.45		146'800.00	40'500.00	78'027.35	
3410	Sport	15'329.45		146'800.00	40'500.00	78'027.35	
3410.5010.00	Aménagements extérieurs salle polyvalente			11'800.00		78'027.35	
3410.5030.00	Terrain de football Lentigny - changement éclairage	15'329.45		135'000.00			
3410.6360.00	Subvention entreprises à but non lucratif				40'500.00		

Compte	Désignation	Comptes 2023	s 2023	Budge	Budget 2023	Comptes 2022	s 2022
		Dépenses	Recettes	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes
5	PREVOYANCE SOCIALE	309'932.98		995'650.00			
54	Famille et jeunesse	309'932.98		995'650.00			
545	Prestations aux familles	309'932.98		995'650.00			
5453	Ecole maternelle	309'932.98		995'650.00			
5453.5040.00	Ecole d'Onnens - rénovation et adaptation	309'932.98		995'650.00			
9	Trafic et télécommunications	890'573.24		1'656'000.00		1'414'427.50	
61	Circulation routière	890'573.24		1'656'000.00		1'414'427.50	
615	Routes communales	890'573.24		1'656'000.00		1'414'427.50	
6150	Routes communales	890'573.24		1'656'000.00		1'414'427.50	
6150.5010.13	LE Réfection de la route de Chaffeiru crédit d'étude	376.95		9,000.00		29'732.30	
6150.5010.14	LO route du Chêne - La Buchille (centre village LO)	662'510.49		1,500,000.00		1'211'074.40	
6150.5010.15	LE Routes quartier En Bumin	76'373.15		81,000.00		81'998.25	
6150.5010.16	LE route de la Poste	49'605.15		66,000.00		4'326.65	
6150.5010.81	Eclairage public	101'707.50					
6150.5060.00	Achat véhicules et machines					86'500.00	
6150.5290.00	Nouvelle mensuration cadastrale					795.90	
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	520'553.50	78'598.40	1'484'410.00		1'189'923.70	76'066.65
71	Approvisionnement en eau	296'989.45	33'181.60	650'410.00		266'466.73	11'283.05
710	Approvisionnement en eau	296'989.45	33'181.60	650'410.00		266'466.73	11'283.05
7101	Approvisionnement en eau communal	296'989.45	33'181.60	650'410.00		266'466.73	11'283.05
7101.5031.00	Adduction d'eau Route du Chêne - La Buchille LO	21'408.95				266'466.73	
7101.5031.01	Adduction d'eau quartier de la Briqueterie LE	600.05		110'000.00			
7101.5031.02	Adduction d'eau conduite Lentigny - Corserey			95,000.00			
7101.5031.03	Adduction d'eau quartier en Chenaux Lovens	168'430.70		355'410.00			
7101.5031.04	Adduction d'eau route de la Poste LE	4'237.80					

Compte	Désignation	Comptes 2023	s 2023	Budget 2023	t 2023	Comptes 2022	s 2022
		Dépenses	S	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes
7101.5031.50	Démolition des anciens réservoirs			90,000.00			
7101.5031.51	Réseau d'eau : mise en conformité	102'311.95					
7101.6370.00	Taxes de raccordement		33'181.60				11'283.05
72	Traitement des eaux usées	223'564.05	45'416.80	834'000.00		923'456.97	64'783.60
720	Traitement des eaux usées	223'564.05	45'416.80	834'000.00		923'456.97	64'783.60
7201	Traitement des eaux usées (communal)	223'564.05	45'416.80	834'000.00		923'456.97	64'783.60
7201.5032.01	Evacuation des eaux Route du Chêne - La Buchille LO	213'738.15		780'000.00		915'656.97	
7201.5032.02	Epuration Fin d'Avau - centre village ON séparatif					7'800.00	
7201.5032.03	Evacuation des eaux route de la Poste LE	9'825.90		54'000.00			
7201.6370.00	Taxes de raccordement		45'416.80				64'783.60
6	Finances et impôts					76'066.65	3'278'961.50
66	Postes non ventilables					76'066.65	3'278'961.50
666	Clôture					76'066.65	3'278'961.50
0666	Clôture					76'066.65	3'278'961.50
9990.5900.00	Report charges investissements					76'066.65	
00.0069.0666	Report produits investissements						3'278'961.50
	TOTALISATION	1'916'057.77	103'198.40	4'722'860.00	40'500.00	3'355'028.15	3'355'028.15
	Résultat		1'812'859.37		4'682'360.00		

3. Compte de résultats et compte des investissements 2023

Les comptes 2023 bouclent avec un bénéfice de CHF 220'324.13 pour un total de charges de CHF 8'931'967.27 et un total de revenus de CHF 9'152'291.40. Le budget prévoyait un déficit de CHF 403'943.98.

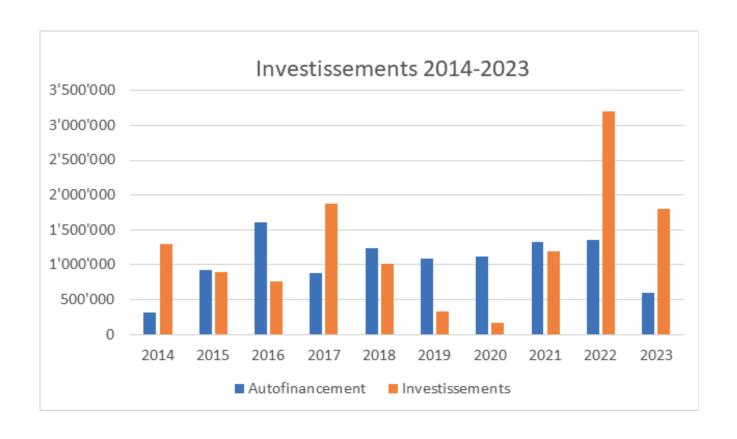
Le total des charges du compte de résultats est inférieur de CHF 206'728.00 aux charges budgétées pour cet exercice. Par contre, le total des revenus est lui supérieur de CHF 417'546.00.

Vous trouverez à la page suivante des explications sur les principaux écarts, chapitre par chapitre. Aussi n'hésitez pas à consulter le détail des comptes sur le site internet de la commune. Le conseil communal se tient très volontiers à disposition pour tout complément d'information.

Pour des questions précises merci de nous les envoyer par écrit à commune@labrillaz. ch ou à l'adresse : Commune de La Brillaz, Route d'Onnens 11 - 1745 Lentigny, d'ici au 20 mai, afin que nous puissions vous répondre lors de l'assemblée du 27 mai.

Concernant les investissements, comme vous le démontre le graphique suivant, après une année record en 2022, nous retrouvons des chiffres légèrement supérieurs aux années précédentes avec un solde de dépenses de CHF 1'812'859.37.

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à accepter les comptes 2023 qui présentent un total de charges de CHF 8'931'967.27 et un total de revenus de CHF 9'152'291.40 pour un bénéfice de CHF 220'324.13



Commentaires détaillés sur les principales différences significatives entre les comptes et le budget du compte de résultats 2023, par chapitre.

01 Législatif et exécutif (CHA -7.13%)

Charges inférieures de CHF 11'467.- dues essentiellement aux honoraires pour conseils juridiques externes budgétisés dont nous n'avons pas eu recours. Frais inférieurs au budget pour les affranchissements car aucune élection complémentaire n'a été nécessaire et seulement 2 assemblées communales ont été agendées. Frais moins élevés que prévus pour l'édition de l'information communale (2 éditions effectives au lieu des 3 prévues) Frais moins élevés que prévus pour les jetons de présence des commissions financières et des naturalisations, mais légèrement supérieurs pour les jetons de présence du conseil communal.

02 Services généraux (CHA +5.01%)

Charges supérieures de CHF 39'925.- dues essentiellement à une augmentation des frais de traitement du personnel administratif (CHF 26'120.-), le remplacement en urgence des fenêtres de l'école de Lovens (CHF 19'000.-), des honoraires d'architecte pour le projet de l'AES (CHF 16'424.-) et l'augmentation des frais d'électricité et de combustible. Ces augmentations sont balancées en partie par des diminutions au niveau des achats de logiciels et de licences (- CHF 8'687.-), la maintenance informatique (- CHF 5'715.-), les jetons de présence du conseil communal (- CHF 5'163.-) et le traitement du personnel d'exploitation (- CHF 3'990.-).

15 Service du feu (CHA -19.5%)

Charges inférieures de CHF 21'151.44 dues à la rétrocession du solde 2022 de notre participation au CSPi de Sarine Ouest. Ces activités ont été reprises à partir du 1^{er} janvier 2023 pour le Bataillon Sarine géré par le Réseau Santé Sarine.

16 Défense (CHA +71.47 % REV +77.06%)

Dissolution de la réserve communale pour les abris PC et versement à la réserve cantonale. Désormais c'est le canton qui encaisse les taxes et qui versera les subventions pour la construction des abris PC.

212 Ecole primaire II (3H-8H) (CHA -4.3% REV +9.92%)

Des charges dans l'ensemble inférieures de CHF 41'112.- par rapport au budget, mais tout de même supérieures aux comptes 2022 de CHF 61'400.-. A noter l'augmentation de CHF 39'267.- de notre participation aux dépenses cantonales par rapport aux comptes 2022. L'augmentation des recettes correspond à un remboursement de CHF 12'717.- concernant le décompte final 2022 pour le service intercommunal de psychologie, de logopédie et de psychomotricité SLPPI.

213 Ecole du cycle d'orientation (CHA -4.72%)

Charges inférieures de CHF 41'034.- pour notre participation aux frais de l'école secondaire selon les comptes de l'association.

218 Accueil de jour (CHA +33.07% REV +31.06%)

Augmentation de CHF 50'051.- des charges pour le personnel d'encadrement. L'engagement de Mme Ludivine Jovanovic en tant que responsable diplômée de l'accueil extrascolaire ainsi que l'augmentation de la fréquentation expliquent cette progression. Elle est en partie compensée par une augmentation de CHF 23'664.- de la participation des parents aux frais de garde, aux frais de nourriture ainsi que du remboursement d'indemnités pour maladie et accident pour CHF 7'001.-.

34 Sport (CHA -14.18%)

Diminution des charges par rapport au budget de CHF 67'043.- due essentiellement à l'installation des clés électroniques prévues en 2023 et qui n'a pas encore été mise en place (- CHF 27'000.-), à une diminution des frais de combustible due au transfert du mazout depuis le bâtiment administratif chauffé maintenant entièrement au bois (- CHF18'692.-).

41 Hôpitaux, établissements médico-sociaux (CHA -2.79%)

Charges pour le subventionnement des frais d'accompagnement en EMS inférieur de 16'434 CHF par rapport au budget, mais supérieur de 1'044 CHF aux comptes 2022.

52 Invalidité (CHA -5.48%)

Charges pour l'aide aux institutions spécialisées pour personnes handicapées inférieures de CHF 32'071.- par rapport au budget et de CHF 18'236.- par rapport aux comptes 2022.

54 Famille et jeunesse (CHA -7.14%)

Charges inférieures de CHF 22'493.- par rapport au budget dues essentiellement au transfert du combustible du bâtiment administratif vers l'ancienne école d'Onnens ainsi qu'à l'absence de chauffage pendant les travaux (- CHF 19'964.-). Charges pour les subventions pour l'accueil familial de jour inférieures de CHF 10'179.- au budget, mais égales aux comptes 2022. Augmentation de la subvention aux crèches et garderies de CHF 22'992.- par rapport au budget et de CHF 10'550.- par rapport aux comptes 2022.

57 Aide sociale et domaine de l'asile (CHA -19.99 %)

Charges liées inférieures de CHF 62'716.- à celles annoncées pour le budget.

61 Circulation routière (CHA +5.74%)

Augmentation de CHF 31'327.- par rapport au budget due essentiellement à l'augmentation des amortissements (+ CHF 21'528.-) et des intérêts de la dette (+ CHF 17'085.-). Cela concerne pour la plupart des frais financiers liés aux investissements pour la route Chêne-Buchille. Les frais d'entretien des routes sont inférieurs de CHF 25'459.- par rapport au budget, mais supérieurs de CHF 21'728.- par rapport aux comptes 2022.

71 Approvisionnement en eau (CHA +11.15 % REV +11.15%)

Charges et revenus supérieurs de CHF 57'239.- dus à la vente d'eau supplémentaire à l'AESO (+ CHF 52'231.-) et à des charges moins élevées que prévues pour le maintien de la valeur des collecteurs et les réparations (- CHF 48'254.-) ainsi que pour les honoraires de spécialistes (- CHF 8'337.-). Ces différences ont été versées dans les réserves spéciales pour l'approvisionnement en eau.



72 Traitement des eaux usées (CHA -18.91% REV -18.91%)

Charges et revenus inférieurs de CHF 76'440.dus essentiellement à la diminution des recettes de la taxe de base et de la taxe d'utilisation. Cette baisse a été acceptée lors de
l'assemblée du 12 décembre et est effective
dès 2023. La différence a été financée par
les réserves spéciales pour le traitement
des eaux usées. Augmentation des intérêts
de la dette liée aux investissements pour les
équipements liés à la réfection de la route
Chêne-Buchille.

77 Protection de l'environnement, autres (CHA -47.12 %)

Charges inférieures de CHF 19'650 dues essentiellement à des frais moins élevés que prévus pour le cimetière.

91 Impôts (REV +4.44 %)

Augmentation du revenu total des impôts de CHF 275'791.-. Pour le budget, l'année fiscale en cours a été séparée des années précédentes en splittant les comptes selon les acomptes perçus (6 acomptes pour l'année en cours et 3 pour l'année précédente). Selon une directive du service des communes seuls les revenus de l'année en cours doivent être budgétés.

Contrairement à 2022, en 2023 l'impôt sur le revenu des personnes physiques des années précédentes est négatif (- CHF 84'029.-). Cela est dû aux décomptes finaux des années antérieures inférieurs aux prévisions du service des contributions.

L'impôt sur les prestations en capital est supérieur de CHF 46'861.- par rapport au budget, et de CHF 38'896.- par rapport aux comptes 2022.

Augmentation de CHF 223'067.- pour l'impôt sur les gains immobiliers mais diminution de l'impôt à la source de CHF 37'843.-.

96 Administration de la fortune et des dettes (CHA -26.09% REV +67.68%)
Charges inférieures de CHF 4'497.- concernant les charges d'intérêts de la dette et revenus supérieurs de CHF 20'544.- pour

les intérêts moratoires des impôts.



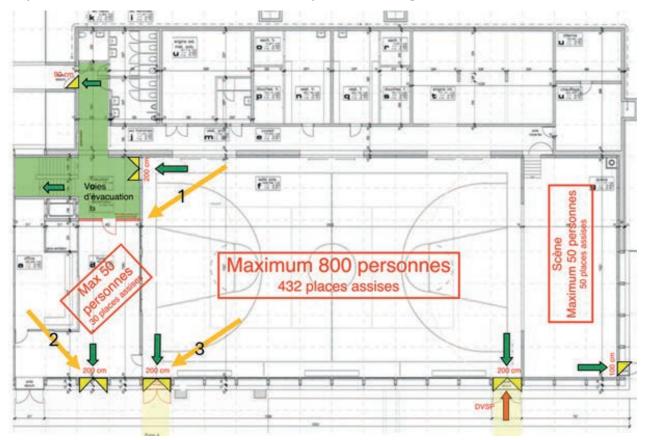
4.1. Salle polyvalente : création d'un foyer et d'une nouvelle sortie de chemin de fuite

Suite aux normes de sécurité et de protection incendie des bâtiments publics émis par l'ECAB, la salle polyvalente a fait l'objet d'un redimensionnement du nombre de personnes pouvant l'occuper.

Il est apparu que le foyer du rez-de-chaussée est considéré actuellement comme une voie d'évacuation et par conséquent aucun matériel (par exemple : chaises, tables ou autres) ne peut être installé lors de manifestations.

Le conseil communal propose la création d'une nouvelle paroi de compartimentage dans la partie du foyer (1) au rez-de-chaussée afin de créer un nouvel espace habitable. Celui-ci pourra contenir au maximum 50 places debout ou 30 places assises, ainsi que du matériel.

De plus, il soumet le déplacement de la sortie de chemin de fuite dans le foyer (2) afin de permettre l'utilisation d'un four à vapeur lors de grandes manifestations.



Le conseil communal propose également la création d'une nouvelle sortie de chemin de fuite dans la salle de gymnastique (3). Selon les exigences de protection incendie lors des manifestations temporaires émises par l'ECAB, 2 sorties de chemin de fuite doivent être respectées dans une salle comprenant plus de 200 personnes. Actuellement la salle de gymnastique ne comprend qu'une porte de sortie de secours. Avec une capacité maximale de 850 personnes, la création d'une nouvelle sortie de chemin de fuite est nécessaire afin de répondre aux normes de l'ECAB.

Le coût total de cette réalisation s'élève à TTC CHF 115'000.- se répartissant de la manière suivante :

CFC 1 Travaux préparatoires	CHF	1'500
CFC 2 Gros œuvre	CHF	76'500
CFC 4 Aménagements extérieurs	CHF	6'000
CFC 5 Frais secondaires	CHF	3'000
CFC 6 Réserve	CHF	14'500
Total TTC	CHF	100'000
+ 15% estimation sommaire des coûts	CHF	115'000

Le financement se fera par la trésorerie communale. L'amortissement de 3% se monte à CHF 3'450.- soit une charge annuelle supplémentaire sur le budget du compte de résultats dès l'année qui suit la fin de travaux.

Le conseil communal vous invite à accepter l'investissement de TTC CHF 115'000.pour la création d'un foyer avec déplacement de la sortie de chemin de fuite et d'une nouvelle sortie de chemin de fuite.



4.2. Bâtiments : construction d'un nouveau bâtiment pour l'accueil extrascolaire

L'accueil extrascolaire (AES) se situe aujourd'hui au 1er étage du bâtiment administratif de Lentigny.

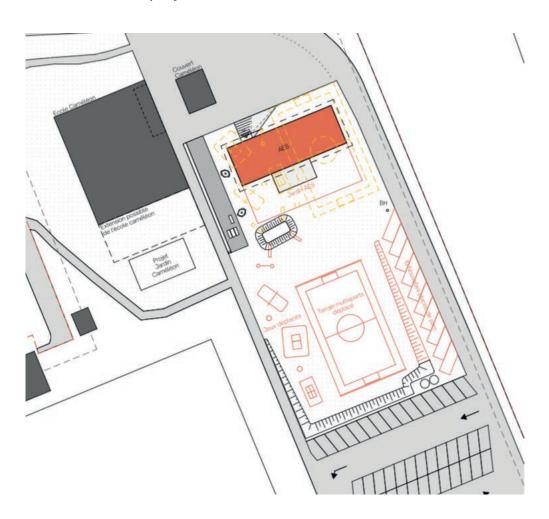
Les locaux actuels sont exigus car la capacité d'accueil atteint 36 enfants certains jours de la semaine pour les repas de midi. Cela signifie qu'une partie des enfants doit manger dans la salle du conseil communal.

En outre, des questions de sécurité liées au trafic du parking (voitures, bus, camions) et des véhicules de l'édilité sont régulièrement soulevées. Il n'y a pas de zone piétonne dans le parking ce qui augmente le danger pour les usagers de la place.

Le conseil communal propose la construction d'un nouveau bâtiment pour l'AES sur la parcelle RF 502 sur la place de jeux existante de l'école Caméléon avec une surface au sol du bâtiment de 224m², selon les normes requises par le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ).

Ce projet comprend également la création d'une place de jeux privative pour l'AES. La place de jeux de l'école doit alors être déplacée en contre-bas du terrain sur la partie herbeuse actuelle.

De plus, il comprend la création de 10 places de parc le long de la route Joseph-Nicolas-Mora menant à la salle polyvalente.



Le coût total de cette réalisation s'élève à TTC CHF 1'840'000.- se répartissant de la manière suivante :

CFC 1Travaux préparatoires	CHF	60'700
CFC 2 Gros œuvre	CHF	1'385'610
CHF 4 Aménagements extérieurs	CHF	170'100
CFC 5 Frais secondaires et comptes d'attente	CHF	34'000
CFC 9 Ameublement et décoration	CHF	22'300
Total TTC	CHF	1'672'710
+ 10% estimation des coûts	CHF	1'840'000

Le financement de cet investissement se fera par un emprunt. Le taux d'amortissement est de 3%. Les charges financières et comptables sont estimées à CHF 92'000.-.

Le conseil communal vous invite à accepter l'investissement de TTC CHF 1'840'000.pour la construction d'un nouveau bâtiment pour l'accueil extrascolaire.



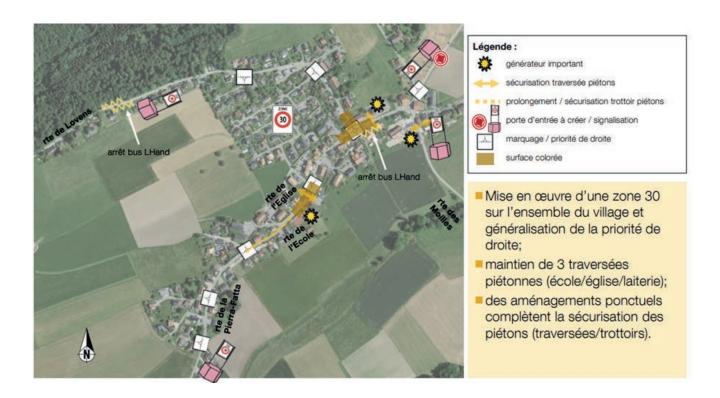
4.3. Modérateur de trafic - village d'Onnens

Une étude de limitation à 30 km/h dès l'entrée du village d'Onnens à la laiterie et avant le giratoire depuis Rosé en direction de Lentigny et de Lovens a été lancée début 2024. La modération de trafic s'étend jusqu'à la sortie du village, route de la Pierra-Fatta, et jusqu'à l'ancien réservoir en direction de Lovens. Les quartiers à l'intérieur du village sont aussi limités à la vitesse de 30 km/h. Des aménagements sont planifiés pour sécuriser le cheminement des piétons le long de la route de l'Ecole. La sécurité du passage à piétons devant l'école d'Onnens est améliorée. Un trottoir est projeté en prolongement de l'existant depuis l'école d'Onnens jusqu'au quartier du Bret.

La solution proposée présente les avantages suivants :

- La zone 30 km/h s'applique à tout le village.
- La priorité de droite est appliquée dans tout le village ce qui simplifie la compréhension de la zone 30 km/h.

Le projet sera présenté lors de l'assemblée communale et lors de la séance d'information du 15 mai 2024 à la salle polyvalente de Lentigny.



Le financement se fera par la trésorerie communale. L'amortissement de 5% se monte à CHF 9'000.- soit une charge annuelle supplémentaire sur le budget du compte de résultats dès l'année suivant la fin des travaux.

Le conseil communal vous invite à accepter le crédit d'investissement de CHF 180'000.- TTC pour la modération du trafic de la traversée du village d'Onnens.

4.4. Route d'Onnens à Lentigny : crédit d'étude

Suite à la pré-étude présentée à l'assemblée de mai 2023, le conseil communal a décidé de donner suite à ce projet sur la première section du tracé (du croisement de la route de Corserey jusqu'à la croisée du quartier de Treyssales).



Cette étude vise en effet le réaménagement et la mise en valeur du centre village, dans le but de sécuriser les déplacements des écoliers entre les 2 écoles et de mettre en place une limitation de la vitesse à 30 km/h.

Il permet aussi de mettre l'arrêt de bus de « Treysalles » en conformité avec la loi LHAnd.

Il comprend la création d'un trottoir séparé de la route sur l'ensemble du tronçon.

En parallèle, il permet la création d'un collecteur d'eaux claires pour l'évacuation des eaux de la chaussée.

Ce projet nécessite une étude détaillée de la situation et des coûts. Devisée à CHF 85'000.- TTC, elle englobe tous les travaux jusqu'à la mise à l'enquête y comprise.

Le financement se fera par la trésorerie communale. L'amortissement de 2.5% se monte à CHF 2'125.- soit une charge annuelle supplémentaire sur le budget du compte de résultats dès l'année qui suit la fin des travaux.

Le conseil communal vous invite à accepter ce crédit d'étude qui a pour buts de sécuriser et de valoriser le centre du village de Lentigny.

4.5. Route de Chaffeiru à Lentigny : réaménagement

L'Assemblée communale a octroyé au mois d'octobre 2018 un crédit de CHF 110'000.au conseil communal pour la réalisation de l'étude de réaménagement de la Route de Chaffeiru à Lentigny ainsi que l'assainissement des infrastructures souterraines celui-ci étant prolongé sur la route de la Laiterie.

Un premier projet a été présenté le 8 juin 2022 aux riverains et, suite à de nombreuses remarques de ceux-ci, le projet a été revu après consultation des bordiers.

Une présentation par petit groupe de riverains a été réalisée en début de cette année et le projet actuel correspond mieux à leurs attentes.





La nouvelle route, d'une largeur de 4 m avec un trottoir franchissable de 1.65 m, est limitée à une vitesse de 30 km/h. Ce format permet le croisement de véhicules légers à une vitesse de 20 km/h et le croisement de véhicules lourds en utilisant le trottoir franchissable. La longueur du tracé étant de 700 m pour la route Chaffeiru et de 140 m pour la route de la Laiterie.

Le réseau des eaux claires et usées est renouvelé et mis en conformité selon la loi.

Pour plus de détails sur ce projet, une soirée d'information est prévue le 15 mai 2024.

Le montant du crédit d'investissement est budgété pour un total CHF 4'831'150.- réparti de la manière suivante :

Route et trottoirs franchissables CHF 2'580'888.- TTC Collecteurs eaux usées et eaux claires CHF 1'217'500.- HT Eau potable CHF 926'500.- HT Eclairage public CHF 106'262.- TTC

Le financement est prévu par un emprunt. L'amortissement appliqué dépend de la catégorie d'immobilisations. Pour la partie route et trottoirs l'amortissement est de 2.5% soit CHF 64'522.20, pour l'éclairage public le taux d'amortissement est de 5% soit CHF 5'313.10, pour l'adduction d'eau potable le taux est de 1.25% soit CHF 1'581.25 et pour l'évacuation et l'épuration des eaux le taux est également de 1.25% soit CHF 15'218.75. Les intérêts sont calculés sur l'ensemble de l'emprunt à 2% soit CHF 96'623.-. La charge annuelle sur le compte de résultats est de CHF 193'258.30 dont CHF 69'980.- seront financés par les taxes d'adduction d'eau et de l'évacuation et épuration des eaux.

Le conseil communal vous invite à accepter l'investissement de CHF 4'831'150.pour le réaménagement de la route de Chaffeiru ainsi que ses infrastructures souterraines.

5. Association de communes pour la gestion des Eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz (AESC) : modifications des statuts

L'association de communes pour la gestion des eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crauza (AESC) a réactualisé son devis généralisé pour la construction de la nouvelle STEP de Pensier. Afin de pouvoir organiser un nouveau référendum, l'association a besoin de modifier la limite d'endettement prévue dans ces statuts.

Dans sa séance du 6 mars 2024, l'Assemblée des délégués de l'AESC a accepté, à l'unanimité, la modification partielle des statuts de l'AESC.

• Art. 10 Attributions

Let n : fixe les indemnités des membres du Comité de direction, du secrétaire et du caissier de l'administrateur des finances.

• Art. 13 Vice-président, secrétaire et caissier administrateur des finances

Le comité de direction désigne son vice-président, son secrétaire et *le caissier l'admi*nistrateur des finances de l'Association. Le secrétaire et *le caissier l'administrateur des* finances peuvent ne pas être membres du Comité.

Art. 38 Sortie

'Une commune peut sortir de l'Association en respectant un délai d'avertissement de deux ans pour la fin d'un exercice pour autant qu'elle en ait reçu l'autorisation de la *Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement.*

Les modifications ci-dessus ont été demandées par le service des communes afin que les différentes dénominations correspondent aux nouvelles règles, soit MCH2 pour le terme d'administrateur des finances et la nouvelle appellation de la DAEC, soit la DIME.

• Art. 31 Limite d'endettement

L'Association peut contracter des emprunts :

a) jusqu'à concurrence de 50'000'000.00 85'000'000.00 de francs au titre de crédit de construction ;

Modification de l'art. 31 let a des statuts de l'AESC, visant à augmenter la limite d'endettement pour les emprunts au titre de crédit de construction à CHF 85'000'000.00.

Actuellement, l'AESC dispose d'une limite d'endettement pour des emprunts au titre de crédit de construction de CHF 50'000'000.00.

Suite aux différentes évolutions du projet de l'extension et de l'agrandissement de la Step de Pensier, aux exigences supplémentaires de la part du canton ainsi qu'à l'augmentation des coûts par rapport au devis général 2021, il est nécessaire de prévoir une limite d'endettement au titre de crédit de construction supérieure à 50 millions.

Principales raisons de l'augmentation des coûts :

Provision pour traitement des oppositions : +100'000 CHF HT

Depuis l'ajout à la demande de modification de zone de la possibilité d'intégrer à l'avenir un parking public à cet emplacement, nous devons nous attendre à une opposition de l'ATE et probablement des riverains. Au vu de ceci, une provision supplémentaire de 100'000 CHF HT pour le traitement d'oppositions a été ajoutée au devis état octobre 2023.

Taxe décharge type E: +1'940'000 CHF HT

Au moment de l'établissement du devis initial en 2021, la parcelle d'extension de la STEP n'était pas, malgré les mesures de prudence du SEn, inscrite au cadastre des sites pollués.

Les résultats des 3 sondages initiaux effectués en janvier-février 2021 ne démontraient pas la présence de matériaux contaminés ni la présence de la nappe phréatique.

C'est à l'avancement du projet et notamment lors des sondages permettant de préciser les solutions techniques de terrassement et de travaux spéciaux que les problématiques de pollution et de nappe phréatique sont apparues.

Le montant de 1'940'000 CHF HT correspond à la plus-value d'évacuation de matériaux en décharge type E, le pourcentage de matériaux pollués ayant augmenté.

Confinement hydraulique: +1'250'000 CHF HT

Lors de l'établissement du devis initial en 2021, du fait de l'absence de niveau d'eau dans les sondages initiaux de janvier-février 2021, l'abaissement du lac n'a pas été pris en compte.

Lorsque la problématique de nappe phréatique est apparue lors des sondages supplémentaires, deux variantes d'abaissement de la nappe ont été étudiées. La variante retenue et donc chiffrée à 1'250'000 CHF HT correspond à la variante de confinement hydraulique permettant d'être indépendant du planning d'abaissement du lac.

Renforcement sol fondation: +420'000 CHF HT

Les sondages supplémentaires réalisés par le bureau Karakas et Français ont fait apparaître des sols de fondation très hétérogènes à l'emplacement du nouvel ouvrage de la filière eau. Une partie de l'ouvrage reposant directement sur du remblai, une solution de renforcement du sol de fondation est nécessaire.

Surélévation bâtiment + parking : +180'000 CHF HT

La volonté de la commune de Courtepin d'intégrer un parking public en toiture du nouvel ouvrage de la filière eau implique la surélévation du bâtiment dans cette zone. Cette surélévation estimée à 180'000 CHF HT serait à charge de la Commune. Il convient de noter qu'au vu de l'avancement du projet, cette surélévation devra se faire même dans le cas où la Commune renonce au projet de parking public.

• Equipements électromécaniques supplémentaires : +3'000'000 CHF HT

Après l'établissement du devis initial 2021, des exigences supplémentaires en termes de traitement des eaux usées sont apparues, impliquant des équipements électromécaniques supplémentaires pour garantir : L'élimination poussée de l'azote,

L'augmentation de la redondance des installations (sécurité fonctionnelle), La limitation des émissions de gaz hilarant.

Ces exigences supplémentaires proviennent de recommandations de l'association suisse des professionnels de la protection des eaux (VSA) ainsi que de discussions actuellement en cours aux chambres fédérales.

• Equipements électriques supplémentaires : +1'500'000 CHF HT

Entre 2021 et 2023, le projet a mené à la mise en place d'équipements électriques supplémentaires avec les objectifs suivants :

Raccordement électrique, commande et régulation des équipements électromécaniques supplémentaires (voir point ci-avant),

Installation d'un système de secours électrique, pour pallier au risque de black-out. Les exigences supplémentaires en termes de secours électriques proviennent de la recommandation de l'association suisse des professionnels de la protection des eaux (VSA) de mars 2023.

• Indexation des prix: +14% / +6'863'610 CHF HT

Depuis mi-2021, les coûts globaux de la construction observent une augmentation importante. Avant cela, ces coûts de construction étaient restés stables sur une période de 10-15 ans. Actuellement, nous observons une augmentation des coûts globaux de la construction de +14% par rapport à mars 2021, date d'émission du devis général initial 2021.

• Prestations géologue/géotechnicien: +122'782 CHF HT

Les différentes positions ci-dessus concernant le confinement hydraulique ainsi que le renforcement du sol de fondation sont relatives aux connaissances du sous-sol et impliquent des besoins supplémentaires en reconnaissances géotechniques. Ces reconnaissances géotechniques seraient réalisées par le bureau Karakas et Français.

Honoraires supplémentaires : +1'280'000 CHF HT

Cette position inclut principalement les prestations de planification liées aux positions énumérées précédemment :

Gestion des matériaux d'excavation,

Planification du confinement hydraulique,

Planification du renforcement du sol de fondation,

Planification de la surélévation du bâtiment pour le parking public,

Planification des équipements électromécaniques supplémentaires,

Planification des équipements électriques supplémentaires.

A noter que l'estimation du montant de 1'280'000 CHF HT inclut une part de provision pour indexation du taux horaire à laquelle le Team Mandataires renonce.

Augmentation divers et imprévus à +20% : +10'657'017 CHF HT

Sur proposition de la commission financière de l'AESC, la position CFC 5 « Divers et imprévus » a été augmentée à +20%, afin de prendre en compte les incertitudes liées au projet, en particulier l'évolution des prix globaux de la construction.

Le conseil communal de La Brillaz propose à l'Assemblée communale de valider la modification des statuts de l'AESC.

Le Conseil communal

Oberson Bernard Syndic	Présidence du conseil communal et des as- semblées communales, Relations publiques, Communication, Finances, Gestion des dé- chets, Militaire, Protection civile, ORCOC
Chammartin Auer Christine Vice-syndique	Administration, Personnel, Bâtiments communaux, Parcs publics
Chappuis Thomas Conseiller communal	Adduction d'eau, AESO, Evacuation des eaux, STEP, AESC, Correction des eaux et endiguement
Jordan Yvan Conseiller communal	Aménagement du territoire, Constructions, Energie, Police du feu, Nouvelle mensuration
Krattinger Alexandre Conseiller communal	Routes, Mobilité, Agriculture, Forêts, Parchets communaux, Protection de la nature
Menétrey Lucie Conseillère communale	Cercle scolaire, Cycle d'orientation, SLPPI, AES, BRA, Ecole maternelle, Petite enfance, Cimetières
Yerly Grégoire Conseiller communal	Affaires sociales, Santé, Prévoyance sociale, Naturalisations, Culture, Conservatoire, Jus- tice et Police, Service du feu

RAPPORTS SUR INVESTISSEMENTS

Décomptes finaux

Achat mobilier scolaire (3-4H)

Lors de l'assemblée communale du 13 décembre 2021, les citoyennes et citoyens avaient accepté un crédit d'investissement de CHF 63'000.00 TTC pour l'acquisition de nouveau mobilier scolaire pour les classes de 3H et de 4H.

Le mobilier a été acheté et livré et aucun imprévu n'est à signaler.

Le montant total utilisé se chiffre à CHF 53'455.25. Il est inférieur de CHF 9'544.75 à l'investissement consenti par l'assemblée.

Achat mobilier scolaire (5-6H)

Lors de l'assemblée communale du 19 avril 2021, les citoyennes et citoyens avaient accepté un crédit d'investissement de CHF 65'000.00 TTC pour l'acquisition de nouveau mobilier scolaire pour les classes de 5H et de 6H.

Le mobilier a été acheté et livré et aucun imprévu n'est à signaler.

Le montant total utilisé se chiffre à CHF 46'310.70. Il est inférieur de CHF 18'689.30 à l'investissement consenti par l'assemblée.

Assainissement de la chaudière du bâtiment administratif de Lentigny

Lors de l'assemblée communale du 16 mai 2022, les citoyennes et citoyens ont accepté un investissement pour l'assainissement de la chaudière du bâtiment administratif de Lentigny pour un montant de CHF 300'000.-.

Les travaux ont été réalisés entre novembre 2022 et avril 2023. Le suivi du chantier a répondu aux exigences.

Le montant total utilisé se chiffre à TTC CHF 291'059.45. Il est inférieur de TTC CHF 8'940.55 (- 2.98%) à l'investissement consenti par l'assemblée communale. La chaudière fonctionne actuellement normalement.



Rénovation des combles comprenant la création d'une salle multifonction et la réhabilitation des sous-sols avec la création de 4 locaux de service et rangements

Lors de l'assemblée communale du 7 mai 2018, les citoyennes et citoyens ont accepté un investissement pour la rénovation des combles comprenant la création d'une salle multifonction et pour la réhabilitation des sous-sols avec la création de 4 locaux de service et rangements pour un montant de CHF 530'000.-.

Le conseil communal a demandé un crédit complémentaire à l'assemblée communale du 7 décembre 2020 pour refaire le toit dans son entier afin de respecter les normes Minergie et de combler un décalage de la charpente entre la partie OUEST et EST ainsi que pour la correction de l'infiltration d'eau au sous-sol pour un montant de CHF 60'000.-.

Au total, le montant du crédit d'investissement de l'école 1901 pour la rénovation des sous-sols et des combles se chiffre à CHF 590'000.-.

Les travaux se sont déroulés entre 2018 et 2023. Les travaux ont commencé pour la réhabilitation des sous-sols. Le chantier a été impacté durant les années 2020 et 2021, années du COVID-19. De plus, suite au COVID-19 et à la guerre en Ukraine, les prix des matériaux ont fortement augmenté principalement au niveau de la charpente, des installations sanitaires et des revêtements de sol.

Malgré cette situation, les coûts ont pu être maîtrisés.

Le montant total utilisé se chiffre à TTC CHF 631'605.71. La commune a obtenu du Service cantonal de l'énergie (SdE) une subvention pour l'isolation thermique du toit d'un montant de CHF 24'600.-.

Ainsi le montant total de l'investissement se chiffre à TTC CHF 607'005.71 soit un dépassement de TTC CHF 17'005.71 qui représente 2.88% du montant consenti par l'assemblée communale.



Changement des luminaires de l'éclairage public

Remplacement des anciens luminaires à vapeur de sodium.

Lors de l'assemblée communale du 8 mai 2023, les citoyen·e·s ont accepté un investissement pour le remplacement de 118 luminaires à vapeur de sodium par des luminaires à LED pour un montant de CHF 92'000.-.

Lors de la réalisation du projet par Soluxa, M. Gilliéron, directeur de Soluxa, a proposé le changement de 17 luminaires supplémentaires au village de Lentigny. Soluxa a aussi proposé d'installer 20 détecteurs sur les luminaires de Lovens qui faisaient partie du projet de la réfection de la route Chêne-Buchille afin de gérer la programmation de ceux-ci sur la même plate-forme de Soluxa.

135 luminaires à la place de 118 luminaires ont été changés et 10 modules de programmation ont été installés sur les luminaires de Lovens.

La dépense totale se monte à CHF 101'707.50 TTC à la place des CHF 92'000.- TTC votés par l'assemblée communale. Le dépassement est de CHF 9'707.50 soit +10.6%.



Réfection du mur du cimentière et aménagements Lentigny

Lors de l'assemblée communale du 11 décembre 2017, les citoyennes et citoyens avaient accepté un crédit d'investissement de CHF 150'000.00 TTC pour la réfection du mur du cimetière et les aménagements à Lentigny.

Les travaux ont été réalisés et aucun imprévu n'a entravé la bonne exécution de ce chantier.

Le montant total utilisé se chiffre à CHF 96'073.10. Il est inférieur de CHF 53'926.90 à l'investissement consenti par l'assemblée.

Bon vent...

Claude Maudry est entré en fonction le 1er juin 2021 en tant que responsable de l'édilité. Sa collaboration avec la commune s'est terminée le 29 février 2024.

Le conseil communal le remercie du travail accompli et lui souhaite plein succès dans son avenir professionnel.

Claude Roulin est entré en fonction le 15 juin 2009 en tant qu'employé de voirie au service de l'édilité. Durant plus de 14 années, il a fait preuve de professionnalisme, de disponibilité, d'écoute et de confiance.

Il a quitté ses fonctions le 31 décembre 2023 pour relever un nouveau défi professionnel.

Le conseil communal le remercie du travail accompli et lui souhaite plein succès dans son avenir professionnel.

Bienvenue...

Ludivine Jovanovic a été engagée le 24 avril 2023 en tant que responsable de l'accueil extrascolaire de la commune de La Brillaz.

Après de nombreuses années passées dans différentes institutions pour enfants, elle met maintenant ses multiples compétences et son expérience au service de la commune.



Christian Pochon a été engagé le 15 février 2024 en tant qu'employé édilitaire polyvalent au sein du service de l'édilité de la commune de La Brillaz.

Après quelques années passées dans les communes de Romont et de Fribourg, il met maintenant ses nombreuses compétences et son expérience au service de la commune.



La commune de La Brillaz leur souhaite la bienvenue au sein du personnel communal et plein succès dans la réalisation de leurs nouvelles tâches.

Commission de développement durable : Projets 2024



La commission de développement durable a pour but d'inscrire la commune dans un vaste effort global en vue d'un monde meilleur relativement à l'agenda 2030 développé par l'ONU. Dans ce cadre, divers projets s'ancrent en faveur du développement durable.

Composition de la CDD

La commission est actuellement composée des membres suivants :

M. Grégoire Yerly, Président

Mme Christine Chammartin Auer, Vice-syndique

Catégorie « citoyen·ne·s » : M. Grégoire Lathion, M. Michel Yerly

Catégorie « sociétés locales » : Mme Floriane Pellaton

Catégorie « seniors » : Mme Marie-José Mettraux

Catégorie « jeunes » : M. Léo Mazza, Mme Noélie Fridez

Catégorie « parents » : M. Gaylord Magnin

Un projet pour les jeunes en 2024

Un de nos nombreux projets pour l'année 2024 est d'installer un pumptrack pour les jeunes. Un pumptrack, c'est un équipement sportif qui permet de réaliser des parcours en trottinette, roller, VTT, etc. Ce pumptrack mobile, mis à disposition et cofinancé par le canton de Fribourg, sera à disposition de la commune de La Brillaz du début novembre jusqu'à la mi-décembre 2024. Plus d'informations suivront en temps voulu. Un petit pas en faveur des jeunes pour les unir autour du respect et du sport! Nous nous réjouissons déjà de l'aboutissement de ce projet!



Seniors: Programme d'activités 2024



Voici le programme d'activités 2024 pour les seniors de La Brillaz!

T'es OK avec ton portable?

Vous avez des problèmes d'utilisation de votre téléphone portable ou de votre tablette et cherchez des solutions ou des informations ? Quatre séances sont organisées à cet effet :

- Mercredi 24 avril 2024 à la salle Mora de Lentigny de 14h00 à 16h00
- Mercredi 26 juin 2024 à la salle Mora de Lentigny de 14h00 à 16h00
- Mercredi 2 octobre 2024 à la salle Mora de Lentigny de 14h00 à 16h00
- Mercredi 27 novembre 2024 à la salle Mora de Lentigny de 14h00 à 16h00

Séance de cinéma

Une petite séance de cinéma dans un joli fauteuil rouge? Le conseil des seniors vous propose une séance du film « Les gardiennes de la planète » au cinéma Rex de Fribourg. Le rendez-vous pour le départ direction Fribourg est fixé à 13h15 sur le parking de la salle polyvalente de Lentigny ou 13h30 sur le parking de l'ancienne école d'Onnens. Le transport est organisé. La séance sera suivie d'une verrée au Tea-Room Rex et le retour est prévu à 17h30 au départ de Fribourg. Cette séance aura lieu le

Lundi 13 mai 2024 au cinéma Rex de Fribourg à 14h15

Film rétrospective du Giron des Musiques de la Sarine 2023

Vous avez participé au Giron des Musiques de la Sarine 2023 organisé par l'Harmonie de La Brillaz du 17 au 21 mai 2023 ? Ce sera l'occasion de vous remémorer de bons souvenirs au travers du film rétrospective réalisé par Patrick Missègue. Et si vous n'avez pas pu y participer, ce sera l'occasion de se plonger dans l'ambiance de cette magnifique fête. L'événement aura lieu le

• Mercredi 17 avril 2024 à la salle paroissiale d'Onnens de 14h00 à 16h00

Promenade Seniors

Suite au succès de la dernière édition 2023, la promenade seniors sera réitérée cette année. Les informations suivront en temps voulu. Si vous êtes intéressé-e-s, veuillez d'ores et déjà réserver la journée du

Mercredi 12 juin 2024

Conférence: Financement EMS

Vous souhaitez obtenir des informations nécessaires à l'entrée en home et à l'évaluation du coût du placement et de son financement ? Une conférence vous est proposée à ce sujet afin de mieux comprendre ces enjeux. Elle aura lieu le

Mercredi 6 novembre 2024 à la salle Mora de Lentigny de 14h00 à 16h00

Toutes ces activités sont proposées gratuitement et sont offertes par la commune. Pour toute inscription ou question, veuillez contacter l'administration communale, au 026/477.99.70 ou par mail à l'adresse commune@labrillaz.ch.

Opération coup de balai 2024

La population a mis la main à la pâte le samedi 23 mars 2024 pour ramasser les déchets dans l'espace public avec un total d'une vingtaine de citoyen·ne·s mobilisé·e·s pour cette action annuelle!

Le but : ramasser les déchets dans les trois villages, à savoir dans les forêts et la traversée du village de Lentigny, dans la forêt et le village de Lovens, ainsi que dans la forêt et la traversée du village d'Onnens. Quelques groupes se sont également attelés aux bords de routes qui relient nos trois villages.

Le constat est effarant : tant de mégots, de plastique, de PET, d'aluminium et d'autres déchets en tout genre jonchant le sol et les espaces naturels ! Alors, une bonne attitude citoyenne à prendre à partir de maintenant et tous les jours : il faut absolument éviter de jeter ses déchets dans la nature !

Ces déchets ont de graves impacts écologiques (pas de réintroduction dans le cycle de recyclage, menace pour la faune et la flore), esthétiques (le littering nuit à la qualité des espaces publics), ainsi qu'économiques (les coûts de nettoyage se montent à 200 millions de francs dans toute la Suisse)!

Alors à toutes et tous, un petit effort, nous allons y arriver ! Pensons à notre planète et au futur de nos enfants ! Un immense merci à tou·te·s les citoyen·ne·s qui ont participé à cette action et au service de l'édilité qui a coordonné le ramassage des déchets !

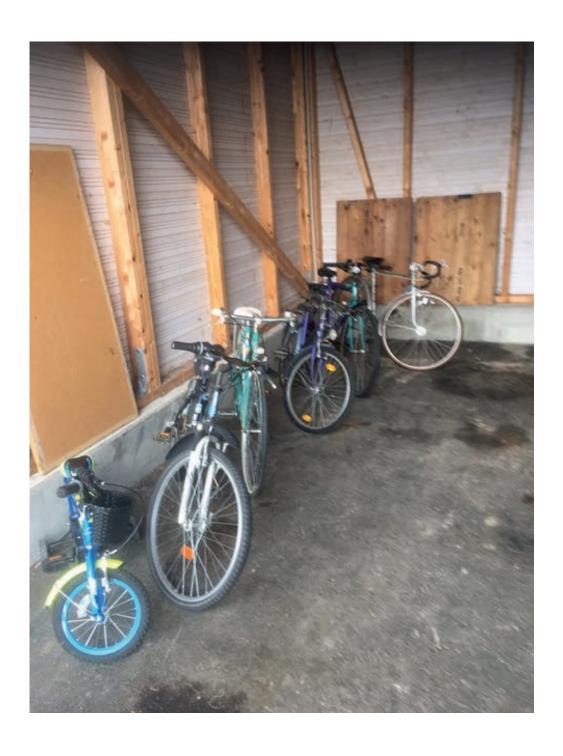


La Brillaz Troc-vélos

En parallèle à l'action coup de balai, une action troc-vélos a été organisée dans le cadre de la journée mondiale du recyclage à la déchetterie de Lentigny. Le but : donner une seconde vie aux vélos en faisant le bonheur d'autres citoyen·ne·s. L'idée était de déposer gratuitement son vélo ou d'en choisir un déposé afin de pouvoir réaliser des balades en famille, pour des loisirs ou pour d'autres déplacements.

Au total, une vingtaine de vélos ont été amenés et une dizaine ont été repris par les citoyen·ne·s.

Les vélos restants ont été donnés à l'association de réinsertion professionnelle et sociale VAM de Bulle qui les remettra ensuite à l'association Velafrica promouvant le vélo-mobilité en Afrique. Une belle action pour redonner une seconde vie à nos objets quotidiens!



Promenade des chiens

Un effort doit être fait par les propriétaires de chiens concernant les crottes de leur(s) protégé(s) dans les quartiers d'habitations, en bordure des chemins, sur les trottoirs et dans les champs. En effet, trop souvent encore des excréments canins sont laissés dans ces endroits où se trouvent pourtant toujours à distance raisonnable des poubelles « robidogs » pour y déposer les crottes.

Ceci est particulièrement grave dans les champs car celles-ci contaminent le bétail, s'il mange un fourrage souillé, par une maladie appelée la néosporose. Cette maladie, lorsqu'elle est transmise à une vache portante, provoque souvent un avortement et la rend définitivement stérile. Si la vache n'avorte pas, elle transmettra la maladie à son petit veau qui à son tour deviendra stérile. L'issue fatale pour les animaux atteints de cette maladie est l'abattoir.

Le Conseil communal remercie les détenteurs de chiens de toujours et partout ramasser les crottes de leur(s) chien(s), mais également de protéger les bovins contre cette maladie en vermifugeant les chiens quatre fois par an.

En outre, il les rend attentifs aux articles 8, 9, 10 et 15 du règlement communal sur la détention et l'imposition des chiens

Art. 8 Tenue en laisse en forêt (art. 49 RDCh)

1 Du 1er avril au 15 juillet, les chiens doivent être tenus en laisse en forêt.

2 Les prescriptions relatives aux réserves naturelles sont réservées.

Art. 9 Souillures (art. 37 LDCh et 47 RDCh)

1 Toute personne ayant la responsabilité d'un chien veille à ce que celui-ci ne souille pas le domaine public et privé d'autrui.

2 II lui incombe de ramasser les déjections de son animal et de les évacuer dans les installations communales prévues à cet effet.

Art. 10 Impact sur les cultures, les animaux de rente, les animaux de compagnie, la faune et l'environnement (art. 38 LDCh)

1 Le détenteur ou la détentrice veille à ce que son chien ne porte pas préjudice aux exploitations agricoles, aux animaux de rente, aux animaux de compagnie ou à la faune et à la flore sauvages.

2 La législation sur la chasse est réservée.

Afin d'éviter des cas de prédation et de dérangement, le Service des forêts et de la nature de l'Etat de Fribourg rappelle aux détenteurs de chiens que leur animal doit être tenu en laisse en forêt du 1er avril au 15 juillet.



AG culturel: l'abo pour les moins de 26 ans

Permettre aux jeunes de découvrir la richesse de l'offre culturelle à moindre coût ? C'est possible grâce à l'AG culturel!

Cet abonnement permet aux jeunes de moins de 26 ans, étudiant es ou non, d'accéder librement et à volonté à plus de 10'000 concerts, expositions, festivals, films et spectacles. Pour seulement 100 francs par an, il leur ouvre les portes de plus de 290 institutions et lieux culturels dans les cantons de Fribourg, Berne, Neuchâtel, Jura et Valais.

Le canton de Fribourg compte actuellement 59 lieux partenaires, avec notamment en ville de Fribourg: Nouveau Monde, Equilibre-Nuithonie, Fri-Son, Fête de la danse Fribourg, Festival Les Georges, Théâtre des Osses, les RFI et de nombreux musées. Et ailleurs dans la région: la Tuffière, le Théâtre de l'Arbanel ou le Bicubic.

En quête d'une idée-cadeau ? Commandez un bon cadeau AG culturel et offrez 365 jours de découvertes et sorties culturelles !

AG culturel | Kultur-GA est une association à but non lucratif, soutenue par les cantons dans lesquels l'abonnement est valable. Sa mission est de faciliter l'accès à la culture pour les jeunes et de les inciter à la découverte et à la curiosité.

Infos, abos et bons cadeaux : www.agculturel.ch



De nouveaux luminaires pour le terrain de football de Lentigny

En décembre 2022, la population a accepté un crédit d'investissement afin de remplacer les mâts et luminaires du terrain de foot de Lentigny dans le but de pouvoir homologuer le terrain, d'améliorer la sécurité en raison d'installations vieillissantes, de diminuer les nuisances pour la biodiversité et de réduire les coûts d'énergie avec du LED.



Le chantier arrive gentiment à son terme et les nouvelles installations sont déjà prêtes à être utilisées. Un joli pas réalisé dans ce projet. La population avait voté un crédit pour le terrain de foot principal. Le FC Lentigny a profité de l'installation du chantier pour changer les luminaires de son terrain d'entraînement en même temps et à ses frais.

Une installation qui permettra de continuer à faire rayonner la commune lors de matchs officiels avec un terrain homologué et aux normes.



Le label «Commune solidaire» pour La Brillaz

Chaque année, la commune de La Brillaz finance à hauteur de CHF 1.00 par habitant la Fédération fribourgeoise de coopération internationale (Fribourg solidaire) afin de soutenir des associations fribourgeoises actives dans le domaine de la coopération internationale et de financer des projets y relatifs.

La commune de La Brillaz a reçu cette année le Label « commune solidaire » pour son soutien à la fédération au fil des années. Ce label démontre l'importance du soutien de projets de développement internationaux pour la commune. Le soutien de projets favorisant la paix, la justice sociale, la promotion des droits humains et le développement durable doit continuer.



Fondation Mora de Lentignié

La fondation a pour but d'aider « les pauvres de l'ancien baillage de Montagny », à savoir « tous les pauvres bourgeois des communes de Lentigny, Corserey, Lovens, Noréaz, Ponthaux, Chandon, Léchelles, Montagny-la-Ville, Montagny-les-Monts, Mannens et Grandsivaz, Russy, Dompierre, Domdidier et Gletterens, ayant leur domicile dans ces communes, à apprendre des arts et des métiers ».

Par testament du 23 janvier 1768, Monsieur le Curial de Lentignié a légué sa fortune dans le but nommé ci-dessus. Ainsi la Fondation Mora de Lentignié perpétue la volonté du testateur en attribuant chaque année une ou plusieurs bourses aux bourgeois des communes précitées ayant obtenu durant l'année écoulée un certificat fédéral de capacité ou un diplôme de fin d'apprentissage.

Dès lors, le conseil communal vous rappelle que les bourgeois de la commune qui ont obtenu un CFC ou un diplôme de fin d'apprentissage en 2024 peuvent s'annoncer auprès de l'administration communale jusqu'au 30 septembre 2024. Les personnes ayant fait une école ou le collège ne peuvent pas bénéficier de cette bourse. A titre indicatif, le montant de la bourse payée par jeune se situe entre CHF 100.00 et CHF 200.00.

De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès de Lucie Menétrey, 079 127 08 60 ou auprès de Brigitte Eltschinger 026 477 99 73.





IPSO (Insertion Professionnelle de Sarine-Ouest) est un programme destiné aux personnes des communes de Sarine-Ouest bénéficiant de l'aide sociale.



IPSO se présente sous forme d'une entreprise sociale et permet à ses employés de reprendre un rythme de travail, de mettre à profit des compétences et de faire émerger des aptitudes avant de réintégrer le marché de l'emploi. Nous effectuons divers travaux auprès des habitants et entreprises des communes ouest sarinoises depuis 2021.

3 années d'activité le 1er janvier 2024!

Notre approche est devenue, au fil du temps, unique et personnalisée. Nous mettons un point d'honneur à étudier la faisabilité de chaque demande, sans limites. Nous sommes à même d'accomplir des travaux de qualité dans bon nombre de domaines.

Nous collaborons avec les entreprises locales :

Évitant toute concurrence déloyale et pour les travaux hors de notre portée, nous vous conseillons et vous aiguillons vers des entreprises locales spécialisées à même de répondre à vos besoins.

Quelques chiffres:

- 375 interventions au 31 décembre 2023
- 100% de réussite en réinsertion pour les personnes ayant effectué une mesure complète à IPSO

N'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part de vos besoins, une visite à domicile suivi d'un devis vous seront proposés et ceci sans engagement. Le tarif appliqué pour les habitants des communes membres d'ARCOS est de 30.-/heure.

Contact:

David Robert, responsable IPSO Route de Rosé 49, 1754 Rosé 079 244 61 13

La Brillaz

Cottens

<u>david.robert@arcos-sarine.ch</u> <u>https://www.arcos-sarine.ch/IPSO.b.htm</u>

PERSONNALITÉ DE LA COMMUNE





Benoît Alt, jeune navigateur de la mini transat 2023, a grandi et a suivi toute sa scolarité dans notre commune. Dans le cadre des activités organisées par le CO de Sarine Ouest avec l'association « Rêve sur Mer » il a découvert, il y a une quinzaine d'années, sa passion pour la voile. Depuis, ce jeune marin a franchi pas à pas les différentes étapes qui l'ont emmenées vers un premier très grand défi, la transversée de l'Atlantique en solitaire sur un petit bateau. Vous pouvez lire ci-dessous le récit de son aventure.

Il y a maintenant trois ans que je me suis lancé le défi de traverser l'Atlantique en solitaire à bord de mon Mini 6.50. Trois années riches en projets, en aventures et en histoires à partager. Pour concrétiser ce rêve, il a fallu le transformer en réalité. J'ai dû trouver des partenaires prêts à m'accompagner, monter une structure, se faire connaître via les médias, prendre des risques. Tout cela nous a permis de donner vie à ce projet et de rendre ce rêve tangible. Des défis de toutes tailles et de complexités diverses se sont présentés tout au long de cette aventure, mais nous avons réussi à les surmonter, à adapter notre approche et notre manière de penser pour continuer à avancer.

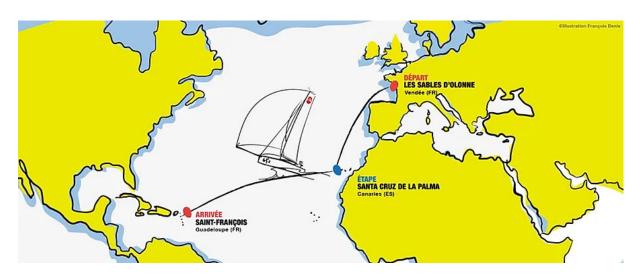
Je suis fier d'être arrivé jusqu'ici, heureux de voir ce projet de vie prendre forme, et chaque étape parcourue le rend encore plus grand. En trois ans, tant de choses se sont produites. J'ai acquis des connaissances dans des domaines que je ne connaissais même pas, fait des rencontres extraordinaires, et vécu des expériences qui resteront à jamais gravées dans ma mémoire. La Classe Mini est décrite comme une "école de vie de la course au large", j'ai eu la chance d'y être inscrit. Tout cela a été rendu possible grâce à l'association que nous avons mise en place, grâce aux membres et aux différents partenaires. Un immense merci à vous tous, ainsi qu'à eux, pour rendre cette aventure possible.

Nous avons traversé l'Atlantique ensemble et avons créé une histoire formidable à partager. « Dans la course effrénée du monde moderne, l'océan est un havre de paix éphémère » La Mini-Transat 2023, est une course en solitaire et sans assistance entre Les Sables d'Olonne et La Guadeloupe sur des bateau de 6 mètres 50. Dans ce projet, il n'y avait que le bateau qui était « mini » ! Tout le reste, que ce soit le budget, l'organisation du projet, la préparation sportive et mentale, la logistique ou la course, tout était en format XL. Une aventure humaine, sportive, entrepreneurial et financière et hors du commun !

1ère étape Sables-d'Olonne à La Palma de Santa Cruz aux Canaries 28.09 -08.10 2023

Je suis là, prêt à larguer les amarres pour la Mini Transat. Les au revoir à ma famille et à mes partenaires sont chargés d'émotions, une mélodie agitée dans l'air marin des Sables-d'Olonne. C'est le début d'une aventure qui s'annonce à la fois compliquée et palpitante. Trois jours plus tard, près de la pointe de la Corogne, un choix se présente : passer entre la zone réservée à la navigation maritime et la côte ou défier l'horizon en passant à l'extérieur. Je choisis cette dernière option, attiré par la perspective de vents plus forts et d'une trajectoire optimale après cette manœuvre audacieuse. Mais comme toute histoire épique, cette décision n'est pas sans défis. Un coup de vent déchire mon solent, cette précieuse voile d'avant. Les réparations sur place sont presque impossibles, et je décide de laisser cette déchirure en suspens jusqu'aux Canaries, une marque temporaire dans le récit de cette traversée.

Les alizés portugais se dessinent majestueusement à la hauteur de Gibraltar, guidant presque sans interruption mon périple jusqu'aux Canaries. Cette partie du voyage, entre vents doux et paysages marins magnifiques, devient une mélodie joyeuse au cœur de l'océan infini.



. **2ème étape** La Palma de Santa Cruz à St François en Guadeloupe 28.10 - 13.11.2023

Me voilà prêt pour la deuxième étape, mais les alizés tardent à se montrer. Dans cette attente, je prends une décision audacieuse : remonter vers le nord, visant le trentième parallèle nord pour contourner une zone sans vent plus au sud. Cependant, la dépression prend une trajectoire inattendue et remonte vers ma position, me faisant perdre un temps précieux.

Trois jours plus tard, enfin, les alizés prennent place, et je me lance à toute vitesse. Le bateau atteint des pics de vitesse incroyables, et les sensations se mélangent entre peur, exaltation, et une montée d'adrénaline. Ces conditions uniques, généralement réservées à une transatlantique, représentent un défi que je dois surmonter. C'est un chapitre imprévisible qui promet d'enrichir toutes les courses à venir.

Cependant, au bout du cinquième jour, l'inattendu se produit. En pleine nuit, lors d'un coup de vent violent, le bateau se couche, des bidons d'eau passent par-dessus bord et l'accroche du bout dehors, crucial pour le spi, se plie. Contraint d'affaler et de faire des réparations qui prendront trois jours, je suis confronté à une réalité brutale. Mentalement, l'acceptation de ne pas atteindre les vitesses escomptées et l'impossibilité de rivaliser avec le groupe désiré sont des défis à surmonter.

Réparations terminées, je reprends la course avec une intensité renouvelée. La fin semble interminable, mais l'anticipation de retrouver mes proches et de toucher terre rend chaque instant palpitant. Sur la ligne d'arrivée, les zodiacs m'attendent dans un suspense palpable. Une joie immense m'envahit alors que je franchis la ligne.

C'est fait. J'ai traversé l'Atlantique en solitaire sur le plus petit bateau de course au large au monde. La Mini Transat s'est avérée être une aventure extraordinaire, m'offrant une opportunité unique de croissance personnelle, de renforcement et d'exploration de mes propres limites. La satisfaction qui découle de la réalisation de ce grand défi, traverser l'Atlantique en solitaire, est indescriptible.

Les expériences vécues en mer demeureront à jamais gravées dans ma mémoire.

Benoît ALT, navigateur et fondateur du projet Mini Transat 2023

Suivez-moi sur les réseaux sociaux ou rejoignez mon association pour m'aider à atteindre les objectifs de mon prochain projet. www.benoitalt.ch / 0798904840 / president@benoitalt.ch



Les 40 ans de l'observatoire R-A. Naef à Ependes :

Historique

La genèse

Le 13 mars 1975 mourut un astronome amateur zürichois, Robert Adolf Naef. Sa veuve, Mme Daisy Naef mit en vente sa lunette astronomique qui attira l'attention de deux astronomes amateurs de la région fribourgeoise: Christophe De Reyff et Marc Schmid. Lors des discussions, il s'est avéré que M. Naef avait beaucoup agit pour l'astronomie en Suisse, entre autres par la création d'un éphéméride astronomique « Der Sternenhimmel » en 1941. Il était également animateur à l'observatoire Urania de Zürich. Il fut membre fondateur de la Société Astronomique Suisse et rédacteur de la revue Orion. Décision fut alors prise de créer la Fondation Robert A. Naef le 15 avril 1977 dans le but d' « honorer la mémoire de feu Robert A. Naef, astronomie suisse, en mettant en station sa lunette astronomique Reinfelder & Hertel, par la création et l'exploitation d'un observatoire astronomique dans le canton de Fribourg, en vue de contribuer à la formation de la jeunesse et de la population fribourgeoise dans le domaine de l'astronomie.»

La construction

En janvier 1978, une exposition au musée d'histoire naturelle de Fribourg présenta le projet ainsi que la lunette « Naef » au public fribourgeois. Cette même année, le Conseil d'Etat de Fribourg déclare la Fondation d'utilité publique. De 1979 à 1983, s'échelonnèrent la recherche de fond, d'un terrain, la mise au point des plans. En 1981, un droit de superficie est accordé par la commune d'Ependes et le 5 avril 1983 eu lieu le premier coup de pioche à la route du Petit-Ependes. Enfin, le 19 mai 1984 l'observatoire fut inauguré avec la participation des habitants d'Ependes, des autorités et du comité de la Société Astronomique Suisse.



La gestion et le développement

L'observatoire fut géré de 1984 à 1987 par la Société Fribourgeoise d'Astronomie. En 1988, c'est l'Université populaire qui prend le relai et va gérer l'observatoire durant quelques années. C'est le 20 mars 1994 qu'est constituée l'Association des ami(e)s de l'Observatoire astronomique d'Ependes.

A l'origine, l'observatoire était prévu composé d'un bâtiment principal et de 2 coupoles : une première de 4.5m qui abrite actuellement la lunette de M. Naef, et une autre coupole de 6 mètres de diamètre qui n'avait pas été réalisée dans la première phase. Quand il s'est agi de construire cette deuxième coupole, avec l'expérience des animateurs, il fut décidé de construire plutôt une terrasse avec toit coulissant pouvant accueillir plusieurs instruments

et permettant au groupe présent d'observer le ciel complet. C'est en 1992 que fut inauguré cette annexe avec deux télescopes de 35 cm et 40 cm de diamètre. En 1994 un cœlostat fut installé pour l'observation du soleil ainsi qu'un petit planétarium pouvant représenter le ciel lors des visites par mauvais temps.

En 2004, pour les festivités des 20 ans de l'observatoire, un nouveau télescope moderne de 50 cm, piloté par ordinateur, fut installé sur la terrasse. Un nouveau planétarium numérique permettant des représentations plus élaborées et modernes remplaça l'ancien qui avait effectué son travail. Durant plusieurs années, à l'aide de ce nouveau télescope, un membre de l'équipe, Peter Kocher, fit la chasse aux astéroïdes, en découvrit près de 300 et en a nommé plusieurs des noms de « Ependes », « Fribourg », « Moléson » ou encore « Bois-d'Amont ».



Les activités actuelles

L'agenda des activités à l'Observatoire astronomique d'Épendes nous montre le succès et l'intérêt de la population pour l'astronomie.

En effet, durant ses 40 années d'existence, l'observatoire a accueilli plus de 100'000 visiteurs dont la moitié composée d'enfant.

Activités publiques

Les visites publiques du vendredi soir, activité principale, gratuite, rencontrent un grand succès. Quelle que soit la météo, l'équipe d'animateurs bénévoles arrive capter l'attention du public et lui faire partager leur passion. Elles sont aussi l'occasion principale pour l'observatoire de concrétiser sa mission, en faisant découvrir l'astronomie à un public de tous âges et de tout niveau de connaissance.

Chaque premier dimanche matin du mois, par beau temps uniquement, une observation du soleil est également possible. Voir le soleil en direct, avec ses taches, projeté sur un écran géant est une expérience à recommander absolument.

Depuis longtemps, en plus de ces animations, l'observatoire proposait des événements spéciaux comme lors des Nuits des Étoiles chaque été. Depuis un peu plus de deux ans, nous avons mis en place un événement spécial chaque saison. Nous ouvrons nos portes à un plus grand nombre de visiteurs lors de ces animations et leur faisons découvrir l'astronomie à travers un circuit de différents ateliers. Les visiteurs ont l'occasion de découvrir des particularités historiques au printemps, les étoiles filantes en été, le système solaire et le sentier planétaire de Marly en automne et les grandes nébuleuses en hiver. De plus, tout au long de l'année, le public peut apprendre à reconnaître de lui-même les constellations typiques à chaque saison.

Depuis les années Covid, nous avons dû prévoir un système de réservation pour ces activités, afin de pouvoir limiter le nombre de personnes présentent. Nous avons ensuite conservé ce système, limitant le nombre de visiteur total durant l'année, mais nous permettant surtout de proposer au public des animations beaucoup plus complètes et profondes sur les domaines liés à l'astronomie.



Activités pour les enfants et groupes privés

Ce sont également environ 50 classes et 15 passeports vacances qui nous visitent chaque année. Nous avons récemment intégré le programme « Culture et École » pour faciliter l'accès des classes à l'observatoire. Nous avons aussi mis en place une possibilité de partenariat avec les communes pour permettre aux classes de bénéficier des mêmes facilités d'accès, sans pour autant utiliser leur bon « Culture et École ».

De plus, durant les vacances d'été ce sont les passeports vacances qui viennent, avec une longue fidélité, faire découvrir l'astronomie aux enfants.

Nous avons également la possibilité d'accueillir des groupes privés, des familles, des entreprises ou clubs étudiants, sur réservation.

Divers

Nous avons également un club d'astronomie et d'astrophotographie, ouvert au public. Nous partageons et approfondissons nos connaissances toutes les deux semaines. C'est également un bon moment pour que des astronomes débutants viennent avec leur instrument pour apprendre à l'utiliser ou pour venir chercher conseil avant l'acquisition d'un télescope.

Les étudiants de l'Université de Fribourg réalisent des travaux scientifiques à l'aide des différents instruments de l'observatoire. Et il a eu l'honneur de recevoir par deux fois, la visite de l'astronaute suisse Claude Nicollier.

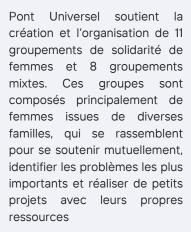
Texte co-écrit par Bruno Chardonnens et Jérémie Bard. Tous deux domiciliés à Onnens.





Sortir de la spirale de l'endettement et accéder à une meilleure alimentation

Bénin



Après 2 ans de dialogues et d'accompagnement, les membres de ces groupements comprennent la nature des pertes de récoltes et du cercle vicieux de l'endettement qui touche la plupart des foyers. Des propositions de solutions aux problèmes de malnutrition ont été émises suite à l'analyse de leur situation de vie.



Les hommes sont aussi maintenant impliqués dans ces questions.

Ensemble, ils ont réalisé des activités agricoles communes : maraîchage, transformation de riz et de karité.

Les autorités traditionnelles locales et la mairie apportent leur soutien aux groupements pour leurs activités.

Particularité et Prochaine étape

Ce projet est un projet non assistantiel basé principalement sur la mobilisation des ressources au sein des Groupements de Solidarité à travers un accompagnement.

Pour les années 2024 à 2026, les membres ont décidé d'une priorité: passer de l'agriculture conventionnelle à l'agroécologie qui permettra de produire une nourriture saine, équilibrée et suffisante pour les familles et les enfants.



Chaque contribution nous permet de renforcer les projets de nos membres Avec 1 franc par an par habitant, c'est possible



Fribourg-Solidaire, la fédération fribourgeoise de coopération au développement cofinance ce projet

Fribourg-Solidaire, c'est:

Des projets de qualité: chaque projet est analysé par les expert·es de la commission technique selon de stricts critères.

Des résultats tangibles: les rapports financiers et opérationnels de chaque projet sont analysés.

Transparence: Fribourg-Solidaire rend compte de l'utilisation des fonds publics investis, informe du déroulement et des résultats des projets en toute transparence.

www.fribourg-solidaire.ch

AVEC LA MÉTHODE FELDENKRAIS

ATELIER DECOUVERTE

Samedi 18 mai 9h-12h

Route du Chêne 47 Lovens

Véronique Challand Praticienne Feldenkrais

www.feldenkrais-lovens.ch 078 882 29 28





ACCOMPAGNEMENT POUR UNE SANTÉ AU NATUREL



massage
conseils nutrition
aroma & phytothérapie
ateliers thématiques
cercles de femmes
jeûne en groupe



Elisabeth Herrmann

078 835 54 37 info@litsee-sante.ch Route de l'École 14 1756 Onnens

réservation en ligne : linktr.ee/cabinetsantelitsee

à Autigny Aux 4 Eléments AquaSoins

proposent

Aquabíke Aquagym Circuit (avec tapis de course, jump) (Cours ou en individue!)





Cours Bébés nageurs Chambres d'hôtes

Pour vos fêtes de famille, la visite de vos amis, nous vous offrons un hébergement de proximité

Lucien & Dominique Haller Sobritz Tél. 079.308.27.29 - 026.477.07.26 <u>www.aux-4-elements.ch</u> accueil@aux-4-elements.ch



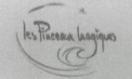
Fenêtres de l'Avent 2023

Chers villageoises et villageois,

En 2023, les fenêtres de l'Avent réalisées dans notre commune ont connu un grand succès et nous avons partagé des instants chaleureux.

Un grand MERCI aux hôtesses et hôtes pour leur accueil, leur enthousiasme et leurs magnifiques réalisations.

Grâce à votre générosité, nous avons effectué un versement de CHF 1'200.85 à l'Association « Les Pinceaux magiques ».



Association reconnue d'utilité publique

ATTESTATION DE DON

pour les autorités fiscales

L'Association Les Pinceaux Magiques, par Fidag SA, rue des Cèdres 9, 1920 Martigny, atteste que Fenêtres de l'Avent à la Brillaz, par Mme Barbara Lauper, La Buchille 29, 1756 Lovens, lui ont fait un don de CHF 1'200.85 en janvier 2024.

Nous les remercions infiniment de ce soutien qui nous permet de poursuivre nos buts humanitaires auprès des enfants malades.

MERCI MERCI MERCI

Par la même occasion, nous tenons à remercier sincèrement Mme Nadège Rime qui quitte le comité après plus de 10 ans. Nous souhaitons la bienvenue à Mme Sandra Scherly qui la remplace. fcsarineouest.ch



O @fc_sarine_ouest

PRÊT-E À COMMENCER LE FOCBALL?



TU ES NÉ·E ENTRE

2013 2-2019

ALORS VIENS NOUS REJOINDRE À L'ÉCOLE DE FOOTBALL DU FC SARINE-OUEST

INFOS ET INSCRIPTIONS

FOOTBALL MASCULIN
BENOÎT HERMANN
+41 (0)77 433 18 40
bentche@vtxmail.ch

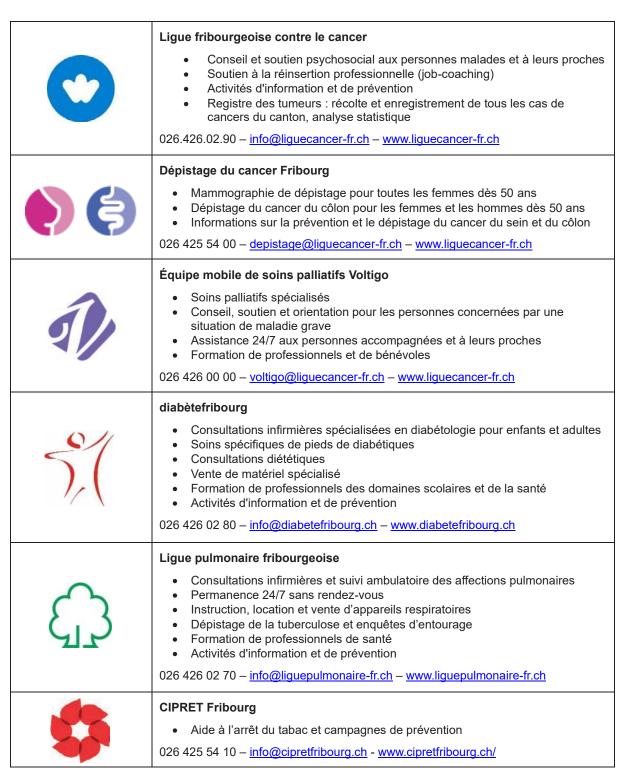
FOOTBALL FÉMININ
FLORENCE DELLEY
+41 (0)79 273 21 06
florence.delley@bluewin.ch

OU PAR QR CODE





Les associations regroupées au sein des Ligues de santé du canton de Fribourg assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales, de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches. Nous consultons à domicile ou dans nos antennes à Fribourg, Châtel-St-Denis, Cugy, Guin, Morat et au Centre de santé du Sud fribourgeois à Billens et à Riaz.







Association, sans but lucratif, constituée au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse, pour la défense des intérêts des Villages de La Brillaz.

L'association a pour but :

- de développer sur son territoire la qualité de la vie ; a)
- b) d'étudier les problèmes d'urbanisme au sens large;
- b) d'être le porte-parole auprès des autorités publiques ou de tout autre organisme de nature privée ou publique;
- c) d'organiser toute manifestation en rapport avec les buts de l'association;

www.labrillaz-aivlb.ch

L'HARMONIE DE LA BRILLAZ

f www.harmonielabrillaz.ch

GIRON 2024

Cette année, nous nous produirions lors de la 35ème Fête du Giron des Musiques de La Sarine à Marly **le samedi 25 mai 2024 à 16h30** et le **dimanche 26 mai** lors du concours de marche ainsi que du cortège.



ECOLE DE MUSIQUE & EVEIL MUSICAL

École de musique

L'école de musique de L'Harmonie de La Brillaz accueille dès 6 ans les enfants ayant envie de débuter l'apprentissage d'un instrument que ce soit des cuivres, bois ou percussions.



Éveil musical / Cours de rythmique

L'éveil musical t'accueille pour vivre la musique avec ton corps, développer ton imagination et ton expression, manifester tes émotions par ton corps et par la musique, jouer et partager...



Audition de l'école de musique

Venez découvrir nos jeunes talents lors de notre audition de musique **le dimanche 2 juin à 10h30** à la salle polyvalente de Lentigny.

Informations : Floriane Pellaton, responsable de l'école de musique - 079 625 50 89, formation@onnens.net ou sur notre site internet.









SERVICES & ENTRAIDES

Services d'une baby-sitter!

Auer Marc, Lentigny	Certificat Croix-Rouge		077 459 45 25
Codourey Alexia, Lovens	Certificat Croix-Rouge	026 470 22 26	079 560 12 59
Codourey Emma, Lovens	Certificat Croix-Rouge		079 342 60 99
Favre Pauline, Onnens	Certificat Croix-Rouge	026 470 26 97	079 351 47 09
Favre Mélissa, Onnens	Certificat Croix-Rouge	026 470 26 97	079 371 91 23
Fridez Amaelle, Lovens	Certificat Croix-Rouge		077 405 07 61
Fridez Noélie, Lovens	Certificat Croix-Rouge		077 513 33 37
Gianferrari Elisa, Lovens	Certificat Croix-Rouge		079 486 24 71
Hirt Daphnée, Onnens	Certificat Croix-Rouge		079 361 94 27
Hirt Eléonore, Onnens	Certificat Croix-Rouge	026 470 25 51	079 569 71 80
Kannengieser Léna, Lovens	Certificat Croix-Rouge		079 302 63 11
Moser Nolwenn, Lovens	Certificat Croix-Rouge	026 470 03 30	079 324 59 94
Rime Mathilde, Onnens	Certificat Croix-Rouge	026 401 44 72	079 767 31 80
Roulin Alicia, Lentigny	Certificat Croix-Rouge		079 775 28 56
Roulin Erine, Lentigny	Certificat Croix-Rouge		079 135 42 41
Scherly Léa, Onnens	Certificat Croix-Rouge	026 470 15 05	079 466 76 97
Strahm Chloé, Lentigny	Certificat Croix-Rouge		077 527 55 32
Thierrin Célia, Onnens	Certificat Croix-Rouge		077 538 98 94
Wohlhauser Charlize, Lentigny	Certificat Croix-Rouge		079 747 93 50

Services à domicile

Mme Isabel Da Silva Carreira-Stegmann se tient à votre disposition pour vous tenir compagnie ou vous aider dans la préparation des repas et les tâches ménagères au 026/477.06.91.

Infirmière à domicile

Natacha Spicher Delley, infirmière clinicienne indépendante, intervient à votre domicile pour des soins de cicatrices, plaies et stomies, contrôle de santé, injections, etc.

Ces soins sont pris en charge par l'assurance de base.

Lun-Mer-Ven de 8h à 18h : 078 403 62 72 / www.adn-soins.ch

Sage-femme

Catherine Rossier / 079 125 01 96 / cat.rossier@outlook.com

Chemin de la Forge 3 – 1756 Onnens

Visites à domicile : Suivi Maman et Bébé après la naissance - Surveillance de grossesse à risque

Cabinet: Séances de préparation à la naissance – Cours de massages bébé (IAIM)

Sage-femme

Martine Marro-Mettraux / 079 287 20 76 Soins aux Mamans et aux Bébés Suivi avant la naissance





Route du Chêne 47 Lovens

Véronique Challand Praticienne Feldenkrais

www.feldenkrais-lovens.ch 078 882 29 28





IMPLENIA SUISSE SA À FRIBOURG

GÉNIE CIVIL T +41 58 474 37 37

BÂTIMENT - GROS ŒUVRE T +41 58 474 37 33

BUILDINGS - ENTREPRISE GÉNÉRALE T +41 58 474 07 07





L'app **iSarine**



Plus besoin de rechercher l'information, laissez-la venir à vous.

- La déchetterie est fermée ?
- Un nouvel emploi à la commune ?
- Un problème avec le réseau d'eau?
- Des risques d'inondation?
- · La route est détournée ?

Recevez toutes les dernières informations communales grâce à iSarine!





Téléchargez dès maintenant iSarine!

App Store



Google Play 📡



JOURNÉE DES FINALES DE LA COUPE FRIBOURGEOISE

2023 / 2024

JUNIORS (H+F) + FILLES ACTIVES





JEUDI 9 MAI 2024 LENTIGNY-STADE DES PAPILLONS

POSSIBILITÉ DE SE RESTAURER DURANT TOUTE LA JOURNÉE



PROGRAMME DE LA JOURNÉE

9H30 FF 19 + JUNIORS D 12H00 FF 15 + JUNIORS C 14H30 JUNIORS B 17H15 JUNIORS A 20H00 ACTIVES



→ AUSSI SUR INSTAGRAM





Rien ne se jette, tout se récupère

ATELIER DE REPARATION - ELECTROMENAGER

Place de la Gare 2 - 1744 Chénens 079 784 42 20 - www.self-repair-lambiel.ch



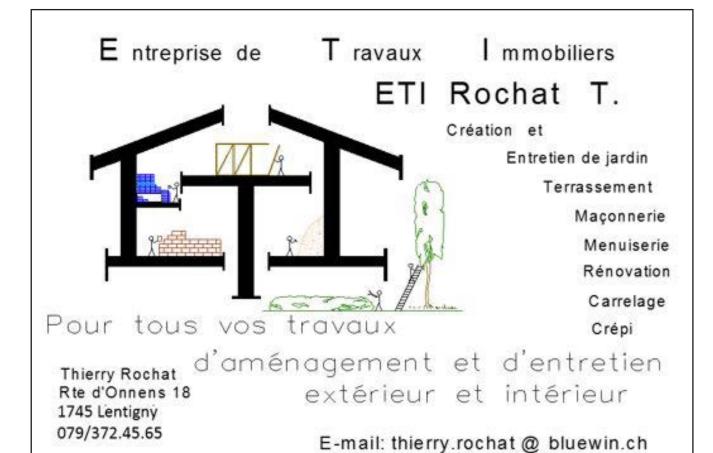
REPARATION - VENTE - LOCATION - PIECES DETACHEES



Menuiserie Baeriswyl Sàrl 1745 Lentigny

Menuiserie intérieure, dressing Fenêtres, volets alu, Vélux

079 371 90 75



Trouver la meilleure hypothèque avec Swiss Life!



Daniel Bouzon

Spécialiste en prévoyance Diplômé Clientèle privée et Entreprises Hypothèques Cicero 18930 Inscrit FINMA no 31685 Mobile +41 79 754 00 08 daniel.bouzon@swisslife.ch www.swisslife.ch/fribourg

Vos avantages avec Swiss Life en tant qu'intermédiaire hypothécaire indépendant:

- Offres indépendantes
- ✓ Gain de temps lors de la recherche
- Conditions préférentielles pour les offres hypothécaires
- ✓ Calcul en temps réel des conditions d'intérêt
- ✓ Couverture en toute liberté de choix

En savoir plus:









La forêt souffre face aux sécheresses et canicules à répétition

Un écosystème forestier fragile et fatigué

La répétition d'événements climatiques extrêmes telles que sécheresses et canicules affaiblissent durablement l'écosystème forestier. Depuis la canicule de 2003, la hausse des températures est combinée à un déficit hydrique récurrent en période de végétation, moment crucial et vital pour la forêt. L'évolution de l'écart toujours plus important entre la courbe des températures et celle des précipitations est inquiétante (voir graphique ci-dessous). A ce rythme, la forêt risque de souffrir passablement dans un avenir plus proche que prévu par les scientifiques. La récurrence des extrêmes climatiques est une réelle menace. La forêt survivra certes, mais pourra-telle encore nous fournir à l'avenir tous les services écosystémiques dont nous dépendons ?

Hêtres majestueux en perdition

Nous constatons déjà le dépérissement de certaines espèces en plaine, notamment le hêtre, l'épicéa mais aussi le sapin blanc. Le dernier automne très pluvieux permettra à la forêt de reprendre ce printemps dans de bonnes conditions hydriques, les nappes phréatiques étant pleines. Malgré cela, il n'est pas sûr que tous les arbres ayant souffert du manque d'eau en 2023 « se réveilleront » ce printemps, notamment les hêtres majestueux.

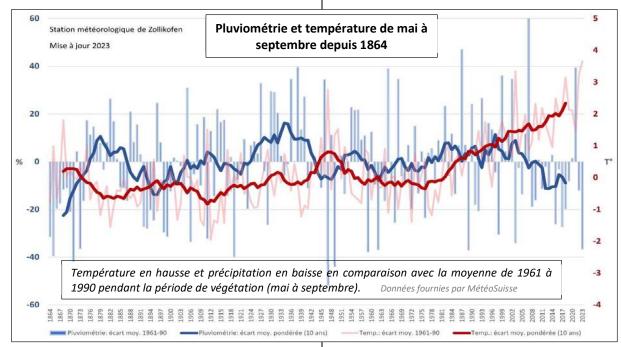


Feuillage roussi par la sécheresse sur de vieux hêtres

Promenade en forêt et risque de chutes de branches

Le déclin des hêtres mais aussi d'autres essences qui souffrent, tels que les frênes décimés par un champignon d'origine asiatique, impliquent un risque accru de chutes de branches et d'arbres. Il est dès lors conseillé d'observer une certaine prudence lors de sorties forestières.

Le climat se complique et entraînera son lot de misères, à nous d'entreprendre un nécessaire changement...



Les hêtres, qui reprendront vie, présenteront souvent d'importants dégâts en couronne avec de nombreuses branches sèches. Leur avenir est compromis et selon les dernières observations scientifiques, il n'est pas rare qu'ils dépérissent complètement après quelques années.

Le clic utile: www.wsl.ch/fr/foret/forets-et-changements-climatiques/foret-et-secheresse/

Hauterive, janvier 2024

Frédéric Schneider, Ingénieur forestier du 1^{er} arrondissement Service des forêts et de la nature

Bibliothèque régionale d'Avry

Horaires

Mardi 15h-18h Mercredi 15h-19h30 Jeudi 15h-18h Vendredi 15h-18h Samedi 9h-12h

8 documents pour un prêt de 1 mois

Prix

plus de 23'000 documents

Jusqu'à 16 ans:

gratuit

Apprentis/étudiants:

15.-

Adultes:

Romans Large vision

Animations

gratuites

Né pour lire Heures du conte Ateliers philo CréAteliers

•••

Plus d'infos sur bra.avry.ch

Bibliothèque régionale d'Avry

CO Sarine-Ouest
Route de Matran 24
1754 Avry-sur-Matran
biblio@avry.ch
026 470 21 42





Vendredis 17 mai et 14 juin

de 16h30 à 17h30 Pour les enfants de 9 à 12 ans

Inscription obligatoire sur le site de la BRA

Exposition du 19 avril au 5 juillet 2024



Peinture acrylique par Claudine Risse

Suivez-nous sur







Autres activités

Né pour lire : mercredi 15 mai de 10h à 11h, pour les enfants de 0 à 4 ans, inscription obligatoire

Atelier philo: mercredi 29 mai de 14h à 15h, pour les enfants dès 6 ans, inscription obligatoire

Heure du conte : mercredi 1^{er} mai et 5 juin de 14h à 15h, tout public (dès 4 ans), sans inscription

Atelier du petit druide : mercredi 12 juin de 13h30 à 15h, dès 6 ans, inscription obligatoire

Horaires été 2024

Du 8 au 21 juillet ouvert uniquement mercredi 15h-19h30 samedi 9h-12h

Fermeture estivale du 22 juillet au 11 août

dès le 13 août reprise de l'horaire habituel

VOTRE FIDÈLE PARTENAIRE FRIBOURGEOIS, **POUR TOUS TRANSPORTS**





Sécurité



Qualité



Disponibilité



Fiabilité



ANDREY GROUP

- 220 collaborateurs
- 12 corps de métiers
- Notre philosophie :
- « Satisfaire notre clientèle, c'est avant tout la conseiller de manière professionnelle et lui assurer un service de qualité »



SERVICES



- Service de bennes allant de 2 à 36 m3
- Transports de béton, évacuation de terre d'excavation
- Transfert de container sur divers chantiers, transports spéciaux
- Déblaiement de la neige, balayage de la route
- Grutage, WC mobile
- Collecte des déchets communaux, camion poubelle





andrey@andreygroup.ch Tel: 026 413 92 00 www.andreygroup.ch

Le Mouret - St-Silvestre bulle - Broc - Tavel - Fribourg - Marly - Villars-sur-Glane

Horaire d'ouverture du secrétariat communal

	Matin	Après-midi	Soir
Lundi	9 h 00 – 12 h 00		
Mardi		14 h 00 – 16 h 30	18 h 00 – 20 h 00
Mercredi			
Jeudi	7 h 30 – 12 h 30		
Vendredi	9 h 00 - 11 h 00		

Merci de respecter les heures de réception en dehors desquelles vous pouvez déposer votre demande par messagerie électronique ou messagerie vocale.

Il est également possible d'obtenir un rendez-vous.

LES PRINCIPAUX NUMEROS DE TELEPHONE

Secrétariat communal E-Mail Caisse communale Administratrice communale Mme Brigitte Eltschinger Service des constructions Mme Carole Grossenbacher Etablissement scolaire Mme Carole Grossenbacher Ecole maternelle Mme Sabine Oppliger Service de conciergerie Service édilité Employés communaux / M. José Codourey M. Nicolas Mathys	commune@labrillaz.ch	
M. Christian Pochon	079 501 15 79	
Chef de section militaire : M. Philippe Chassot	026 477 37 67	
Ecoles primaires : Lentigny 1901 Lentigny Caméléon Ecole enfantine : Lentigny Ecole maternelle : Onnens Accueil extrascolaire : Lentigny	026 470 27 98 026 477 17 34 026 470 24 70	
Secrétariat de l'UP Notre-Dame de La Brillaz, Matran	026 401 00 90	
Gendarmerie cantonale		
Feu	118	
Cdte du CSPi : Mme Céline Clerc	079 201 81 85	
Service d'ambulance de la Sarine		
Permanence médicale de la Sarine		
Service de l'aide sociale		
Fontainier: M. Nicolas Mathys	079 279 33 93	